

Rapport d'activité de la CLE 2023

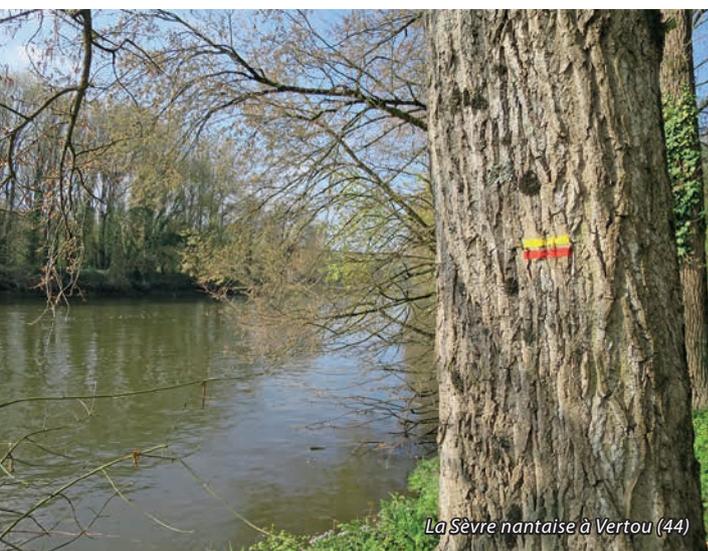


Soyons Sage pour que l'eau vive

Validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Sèvre nantaise du 15 octobre 2024



Inauguration des panneaux d'interprétation Life Revers'eau sur les sentiers de randonnées à Saint-Georges-de-Montaigu (85)



La Sèvre nantaise à Vertou (44)



Plantation d'arbres sur le bassin versant de l'Ouin (79)

Sommaire

Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de son Bureau	3
La composition de la CLE	4
Les réunions de la Commission Locale de l'Eau	4
Les réunions du Bureau de la CLE.....	5
Programmation 2021-2026 et contrats de mise en œuvre du SAGE	7
Identification des territoires prioritaires.....	8
Stratégie d'actions	8
Constitution du programme d'action	9
Contrat Territorial Eau 2021-2023.....	9
Autres contrats de mises en oeuvre du SAGE.....	9
Actions de mise en œuvre du SAGE	11
L'amélioration de la qualité de l'eau	12
- Amélioration de la connaissance sur la qualité de l'eau.....	12
- Suivi des cyanobactéries.....	15
- Les actions en zone non-agricole.....	16
- Le programme de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole.....	18
- Etudes et travaux de limitation de transferts de pollution.....	19
La gestion quantitative de la ressource en eau	20
- Etude HMUC.....	20
- Exemple d'action avec le suivi de la révision des PPRI de la Sèvre Nantaise.....	21
- Suivi des écoulements (ONDE)	21
L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques	22
- Zoom sur quelques actions.....	24
- Espèces exotiques envahissantes (EEE) : une nouvelle stratégie de gestion	26
La valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques	27
- Pédagogie et ressources	27
- Valorisation du patrimoine bâti.....	27
- GR de Pays Sèvre & Maine	28
- Valorisation du Moulin de Nid d'Oie.....	29
- Valorisation du patrimoine naturel et immatériel.....	30
Organisation et mise en œuvre du SAGE	31
- Le tableau de bord du SAGE	31
- Communication numérique	31
- Communication papier	31
- Évènements.....	32
Examen des dossiers soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau	34

1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de son Bureau



Réunion de la CLE du SAGE de la Sèvre Nantaise à Cholet le 21 mars 2023

Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de son Bureau

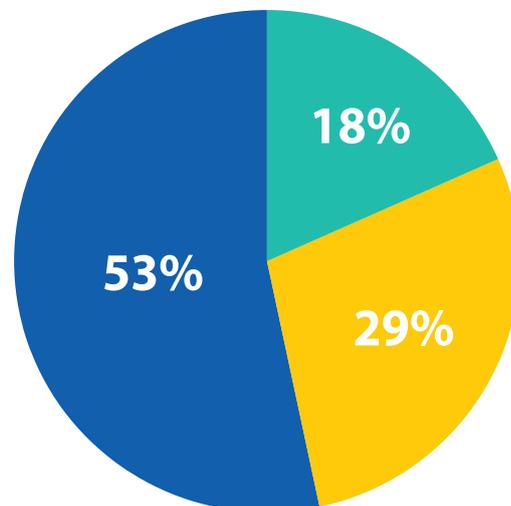
La composition de la CLE

La composition de la CLE du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise a été renouvelée pour 6 ans par arrêté préfectoral n°22-DDTM85-575 du 14 septembre 2022 puis modifiée par arrêté préfectoral n°23-DDTM85-593 du 22 août 2023.

La principale évolution de la composition de la Commission Locale de l'Eau concerne le 1^{er} collège avec dorénavant une représentation de l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) concernés par le bassin versant.

La CLE est composée de **60 membres répartis en 3 collèges** :

- Collège n°1 des représentants des collectivités et de leurs groupements (**32 membres**)
- Collège n°2 des représentants des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations (**17 membres**)
- Collège n°3 des représentants de l'État et des établissements publics (**11 membres**)



La composition de la CLE du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise

Les réunions de la Commission Locale de l'Eau

Une fréquence de réunions a été établie depuis 2022 afin d'avoir une réunion mensuelle de la CLE ou du bureau de la CLE selon les ordres du jour.

La CLE constitue aussi le comité de pilotage de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages et Climat engagée depuis septembre 2021 sur le bassin versant de la Sèvre nantaise en partenariat avec l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement).

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie à sept reprises en 2023 dont quatre fois en visioconférence :

● Le mardi 21 mars 2023 à Cholet (49)

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Délibération : Validation du procès-verbal de la réunion de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise du 15 novembre 2022 - pour avis
2. Délibération : Mise à jour des règles de fonctionnement de la CLE
3. Validation de la phase 2 : État des lieux, diagnostic et modélisation de l'étude HMUC
4. Questions diverses

● Le mardi 16 mai 2023 en visioconférence

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Délibération : Validation du procès-verbal de la réunion de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise du 21 mars 2023 - pour avis
2. Avis de la CLE sur le projet de modification d'évolution de la consigne de débit réservé sur le site de la Bultière - Présentation de Vendée eau
3. Avis de la CLE sur le projet d'arrêté interdépartemental sécheresse du bassin versant de la Sèvre Nantaise - Présentation de la DDTM de Vendée
4. Présentation du Bilan du Contrat Territorial filière viticole 2017-2022 et perspectives - Présentation de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
5. Questions diverses

● Le mardi 11 juillet 2023 à Montaigu-Vendée (85)

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Délibération : Validation du procès-verbal de la réunion de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise du 16 mai 2023 - pour avis
2. État d'avancement de l'étude HMUC (Hydrologie - Milieux - Usages - Climat) avec présentation :
 - Contexte du SDAGE Loire-Bretagne par l'Agence de l'eau
 - Rappel des résultats de l'étude HMUC phase 2 et 1ers éléments phase 3
3. Questions diverses

● Le mardi 19 septembre 2023 en visioconférence

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Délibération : Validation du procès-verbal de la réunion de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise du 11 juillet 2023 - pour avis
2. Délibération : Validation du rapport d'activités 2022 de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise - pour avis
3. Délibération : Validation de la cartographie des cours d'eau de la Vendée - pour avis
4. Questions diverses

● Le mardi 5 décembre 2023 en visioconférence

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Délibération : Validation du procès-verbal de la réunion de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise du 17 octobre 2023 - pour avis
2. Avis de la CLE sur le programme du contrat territorial eau du bassin versant de la Sèvre nantaise 2024-2026
3. Avis de la CLE sur les demandes de prélèvements hivernaux d'eaux sur la Sèvre nantaise et leurs affluents - Présentation du projet par la Chambre d'Agriculture 79
4. Questions diverses

● Le mardi 17 octobre 2023 en visioconférence

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Délibération : Validation du procès-verbal de la réunion de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise du 19 septembre 2023 - pour avis
2. Délibération : Projet d'une création d'un forage agricole à SAINT AMAND SUR-SÈVRE - pour avis
3. Étude HMUC : Présentation des volets « Climat », « Usages » et « Hydrologie » de la phase 3 – Présentation de l'INRAE
4. Questions diverses

● Le mardi 19 décembre 2023 à Cholet (49)

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Délibération : Validation du procès-verbal de la réunion de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise du 5 décembre 2023 - pour avis
2. Validation de la phase 3 de l'étude HMUC : Définition des débits biologiques, analyses prospectives : besoins futurs et changement climatique
3. Questions diverses

Les réunions du Bureau de la CLE

Au cours de l'année 2023, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau s'est réuni trois fois en visioconférence :

● Le mardi 17 janvier 2023 en visioconférence

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Avis du Bureau de la CLE sur le projet de construction du captage destiné à la production d'eau potable des Martyrs - Présentation du projet par Vendée Eau
2. Avis du Bureau de la CLE sur une demande de prélèvements hivernaux d'eaux superficielles pour le remplissage de plans d'eau sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise
3. Avis du Bureau de la CLE sur le projet de cartographie des cours d'eau en Vendée
4. Avis du Bureau de la CLE sur les PAOT (Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés) Vendée et Maine-et-Loire - Présentation par la DDTM de la Vendée
5. Présentation des projets d'ateliers de concertation à organiser dans le cadre de l'étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) : étude sur la ressource en eau, les milieux et ses usages actuels et futurs
6. Présentation du projet de modification des règles de fonctionnement de la CLE
7. Questions diverses

● Le mardi 21 février 2023 en visioconférence

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Délibération : Validation du procès-verbal de la réunion du Bureau de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise du 17 janvier 2023
2. Présentation en introduction de la procédure de consultation des CLE par la DDTM de Vendée
3. Information du Bureau de la CLE sur le rapport de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire (consultable sur le site internet de la Chambre régionale des comptes au lien suivant : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/etablissement-public-territorial-du-bassin-eptb-de-lasevre-nantaise-loire-atlantique>)
4. Présentation du cadre et du calendrier de définition de la nouvelle programmation 2024-2026 du Contrat Territorial
5. Information de la CLE des réponses apportées par les DDT pour l'accès aux données assainissement de ROS'EAU
6. Questions diverses

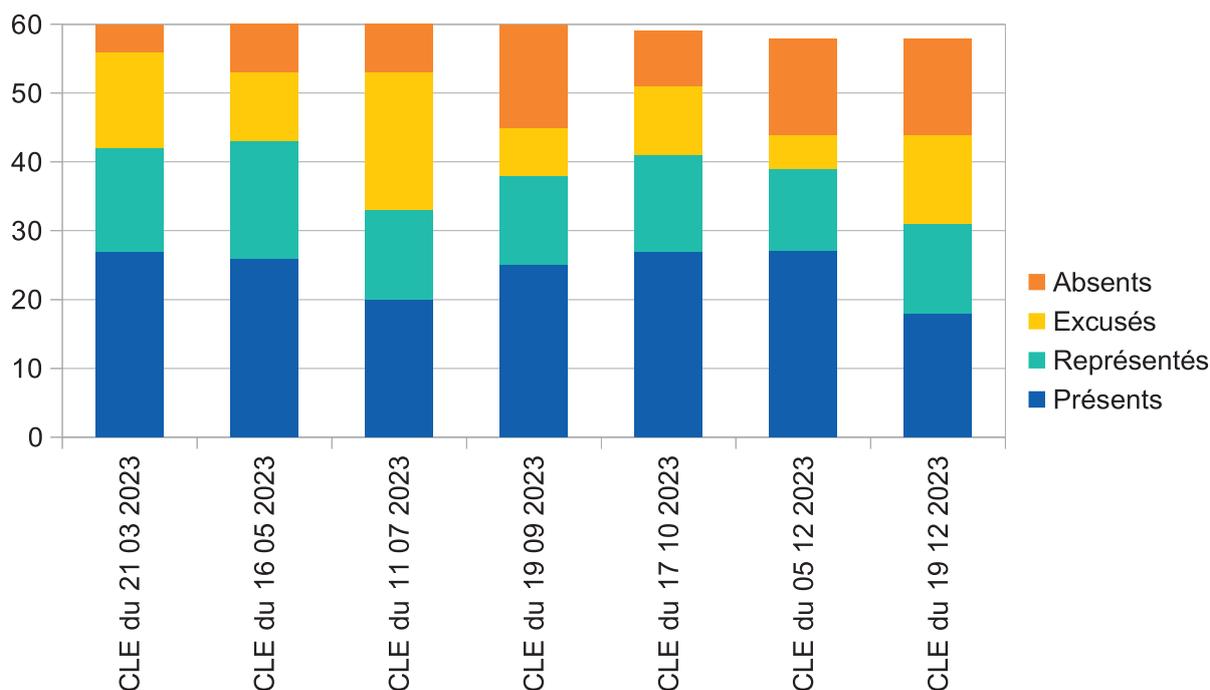
● **Le mardi 20 juin 2023 en visioconférence**

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

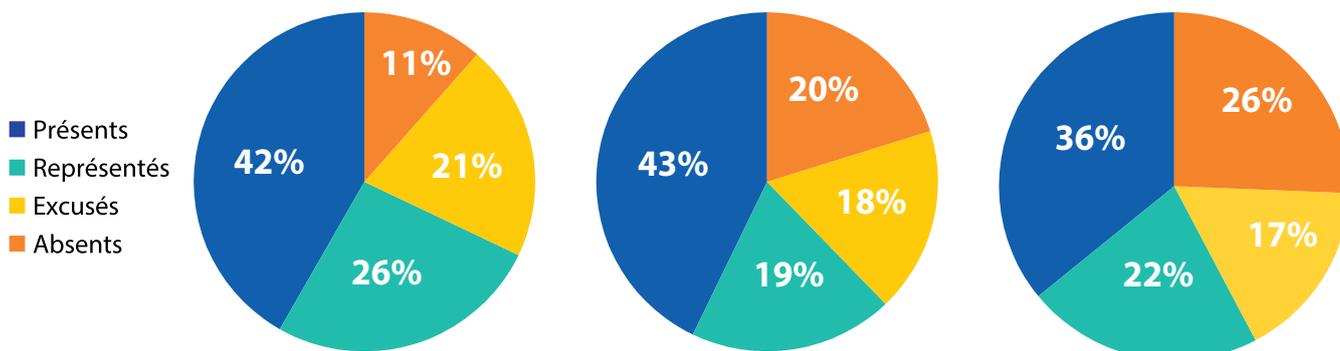
1. Validation du projet de compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise du 21 février 2023
2. Avis du Bureau de la CLE sur le projet d'arrêté interdépartemental sécheresse du bassin versant de la Sèvre Nantaise - Présentation de la DDTM de la Vendée
3. Avis du Bureau de la CLE sur le projet de Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) 2022-2027 - Présentation de la DDTM de la Vendée
4. Avis du Bureau de la CLE sur le projet de Plan Départemental de Maine-et-Loire pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG 49) - Présentation de la Fédération de la pêche de Maine-et-Loire
5. Prélèvements estivaux d'eaux superficielles par pompage en rivière ou dans un plan d'eau sur le Bassin de la Sèvre Nantaise dans les Deux-Sèvres - Présentation de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres et de la DDT des Deux-Sèvres
6. Bilan et retour d'expérience de la lutte anti-gel dans les vignes - Présentation de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
7. Questions diverses

En amont de ces réunions, les dossiers soumis a avis ainsi que les notes techniques et propositions d'avis sont mis en ligne pour les membres de la CLE.

Fréquentation de la CLE en 2023



Fréquentation de la CLE en 2023 par collège



2 Programmation 2021-2026 et contrats de mise en œuvre du SAGE



Plantation de haies dans le secteur de Sèvremont (85)

Programmation 2021-2026 et contrats de mise en œuvre du SAGE

L'année 2023 constitue la troisième année de mise en œuvre du Contrat Territorial Eau Sèvre Nantaise 2021-2023.

L'élaboration du programme d'actions 2021-2026 s'est appuyée sur :

- un bilan des contrats territoriaux 2015-2019,
- l'identification de territoires d'actions prioritaires,
- la définition d'une stratégie d'intervention,
- les diagnostics terrains permettant de préciser les actions à mener,
- des échanges avec les acteurs du territoire.

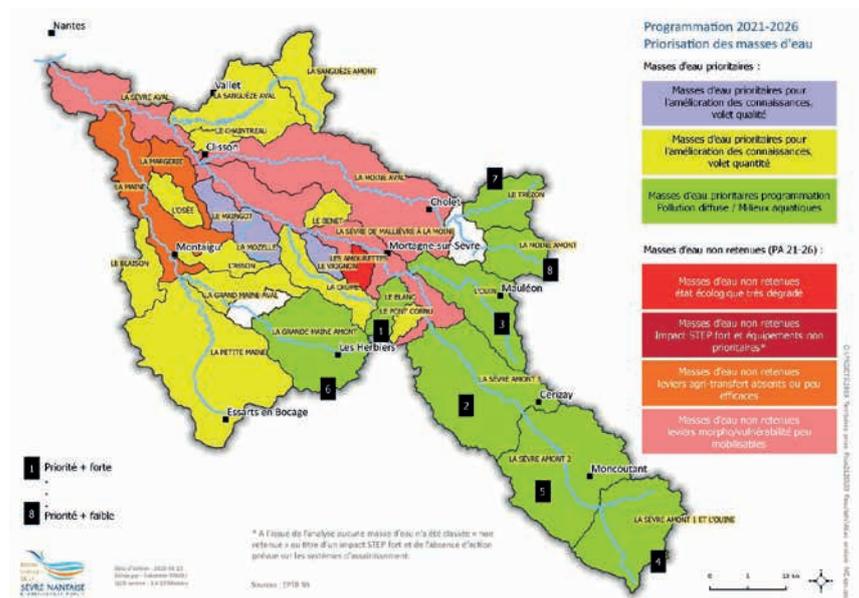
La Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise, élargie à l'ensemble des maîtres d'ouvrage des contrats, des partenaires techniques, et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) du bassin, a assuré le rôle de comité de pilotage de cette étude.

Identification des territoires prioritaires

Afin de déterminer les territoires sur lesquels il serait le plus pertinent d'intervenir pour la nouvelle programmation, en lien avec les objectifs du SAGE et les préconisations de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), une analyse du territoire a été réalisée par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) et s'est appuyée sur les principes suivants :

- ciblage des masses d'eau pouvant atteindre le bon état à l'issue de la programmation (préconisation AELB),
- ciblage des territoires,
- déploiement d'un panel d'actions (éviter l'éparpillement des moyens).

A l'issue de l'analyse, les territoires prioritaires retenus sont les suivants (masses d'eau en vert) :



La CLE a validé, lors de sa réunion du 5 juillet 2019, les territoires prioritaires pour la future programmation 2021-2026.

Stratégie d'actions

La stratégie a été validée en CLE, elle s'appuie sur trois principes :

- Une priorisation géographique forte sur les masses d'eau présentant les meilleures potentialités d'amélioration de leur état écologique durant la période 2021-2026 ;
- Le déploiement simultané, sur les territoires prioritaires, d'actions portant sur les milieux aquatiques, les pollutions diffuses et l'assainissement ;
- Sur l'ensemble du territoire, le déploiement d'actions sur des thématiques transversales (changements climatiques, risques inondations, sensibilisation...) ou permettant d'acquérir des connaissances nécessaires pour un futur programme d'actions (suivi qualité des eaux, études volumes prélevables) .

Sur les masses d'eau prioritaires, les trois principaux leviers d'actions suivants sont mobilisés :

- Restauration des milieux aquatiques ;
- Réduction des pollutions d'origine agricole, par un accompagnement des agriculteurs ;
- Réduction des pollutions non agricoles / amélioration des systèmes d'assainissement.

En complément, des études et des actions d'animation et de sensibilisation sont menées à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Nantaise (ex : HMUC, analyse des évolutions de la qualité de l'eau...).

Zoom sur les aires d'alimentation des captages

La lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin du Longeron, afin de prendre en compte l'enjeu de préservation de la prise d'eau potable.

Sur les bassins versants de Ribou et de La Bultière, eux aussi identifiés comme captages prioritaires, les actions liées aux pollutions diffuses sont coordonnées respectivement par l'Agglomération du Choletais et Vendée Eau.

Constitution du programme d'actions

Volet « milieux aquatiques ». Les cours d'eau des territoires prioritaires ont été parcourus et diagnostiqués en employant la méthode d'évaluation des cours d'eau de têtes de bassin versant et, pour les portions les plus en aval, la méthode REH (Réseau d'Évaluation des Habitats), en octobre et novembre 2019.

L'ensemble du réseau hydrographique du bassin du Blanc et du bassin de l'Ouin a été prospecté. Le secteur des ruisseaux à potentiel salmonicole a été diagnostiqué dans le cadre de l'étude menée par l'EPTB en 2019. Pour les bassins de la Sèvre amont et de la Grande Maine, un choix de cours d'eau a été fait, en rapport avec leur potentiel écart plus faible à l'objectif de bon état. Les bassins du Trézon et de la Moine amont ont fait l'objet d'une analyse REH par l'EPTB en interne.

Les actions proposées se concentrent sur les secteurs altérés. Des travaux de restauration de cours d'eau et de reméandrage y sont envisagés. La problématique de la gestion des plans d'eau sur cours d'eau est un élément important à prendre en compte pour l'atteinte des objectifs.

Volet « pollutions diffuses agricoles ». Ce volet du programme a été construit avec l'appui de l'ensemble des partenaires agricoles. Il reprend les éléments de la stratégie, en déclinant un programme autour de diagnostics projets d'exploitations, d'animations collectives et d'accompagnements individuels sur l'ensemble du bassin du Longeron. Sur les bassins du Blanc et de l'Ouin, la densité d'actions est plus importante et des travaux de limitation des transferts (zones tampons, plantations de haies) sont proposés.

La CLE du 16 janvier 2020 a examiné et validé ce projet de programmation.

Contrat Territorial Eau 2021-2023

Les trois premières années du programme d'actions font l'objet d'un contrat unique « Contrat Territorial Eau », multi-financeurs regroupant l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les Régions des Pays de la Loire et de Nouvelle Aquitaine ainsi que les Conseils Départementaux de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée. L'État est également signataire du contrat, ainsi que l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

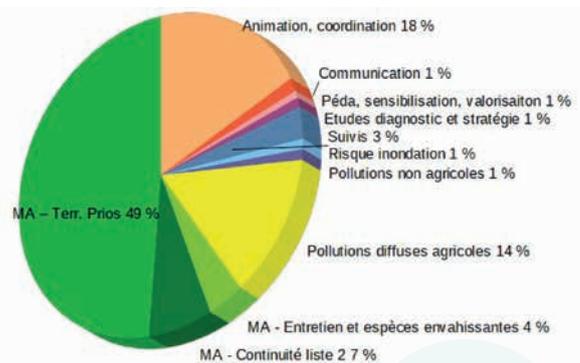
➤ principaux financeurs : Agence de l'Eau Loire-Bretagne (39,5 % de subventions), Région Pays-de-la-Loire (8,7 %), Région Nouvelle Aquitaine (5,1 %), Département de la Vendée (3,6 %), EPTB SN, CD49, CD44,

➤ maîtres d'ouvrage : EPTB Sèvre Nantaise, Agglomération du Choletais, CD44, CD49, CDC pays de Mortagne et pays de Pouzauges, Fédérations de pêche 44 et 85, 16 structures agricoles... Part totale de l'autofinancement 29,7 %,

➤ coûts par type d'actions (graphique ci-contre).

Actions sur le bassin de Ribou-Verdon

Le rapport d'activités 2023 de Ribou sera présenté au COPIL Ribou-Verdon du 22/11/2024.



Chiffres clés du contrat

31

signataires (financeurs, maîtres d'ouvrage, Président de la CLE et représentant de l'État)

18,8 M€

coût total prévisionnel pour la période 2021-2023

Autres contrats de mises en œuvre du SAGE

Contrat Territorial du Vignoble nantais

Le Contrat Territorial du Vignoble nantais est porté par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire et couvre un territoire dépassant les limites du bassin de la Sèvre Nantaise car il implique une grande partie du Vignoble nantais situé en dehors du bassin versant. Il concerne ainsi trois bassins : Sèvre Nantaise, Lac de Grand Lieu-Boulogne-Ognon-Logne, Estuaire de la Loire. Il porte sur les années 2017 à 2021 et est cofinancé par la Chambre d'agriculture et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les partenaires techniques identifiés sont des prescripteurs viticoles. Les structures de bassin versant sont associées à la démarche à travers leur représentation au sein du comité de pilotage assurant la coordination et l'évaluation du contrat.

Contrat Territorial du bassin de la Bultière

Le barrage de la Bultière, propriété de Vendée Eau, est destiné à la production d'eau potable. L'année 2023 constitue la 2^{ème} année du Contrat Territorial Eau 2022-2023 du bassin versant de la Bultière. A partir de 2024, les actions menées sur ce bassin versant seront intégrées dans le CT eau 2021-2026 du bassin versant de la Sèvre nantaise.

Le contrat piloté par Vendée Eau comprend un volet pollution diffuses, un volet non agricole et des actions transversales.

Sur la base des éléments présentés en COPIL du 19/09/2023, le bilan des deux premières années de programmation est le suivant :

Commentaires bilan 2022-2023

- Temps important et incompressible pour la coordination du contrat (montage du contrat, échanges maîtres d'ouvrage...) au dépend de l'animation technique
- Signature tardive des maîtres d'ouvrage (1^{er} décembre 2022)
- Mise en place de l'outil de suivi des actions Odéliane
- Echanges EPTB Sèvre Nantaise en 2023 (intégration futur programme Cteau Sèvre Nantaise 2024-2026)

Les actions transversales - animation générale

Catégorie d'actions	Actions	Objectif nombre de jours 2022	Objectif nombre de jours 2023	Objectifs nombre de jours 2 ans	Réalisé 2022-2023	Résultats
Actions transversales (code 180130 AELB)	Cellule d'animation "Pollutions diffuses"	52	43	95	95	100%
	Démarche proactive de développement des actions aménagement sur des secteurs prioritaires du bassin versant	8	8	16	18	113%
	Développer une communication positive reconquise de la qualité de l'eau brute	24	24	48	16	33%
	Diagnostics bocagers	1,5	1,5	0	0	0%
	Reboisements à enjeu eau (haies, bosquets, agroforesterie)	30	30	60	33,5	56%
	Créations et restaurations de zones tampons humides	26	26	52	18	35%
	Développer la couverture des sols par des cultures pérennes à faibles intrants	0,5	0,5	1	0,75	75%
Actions transversales (code 340044 AELB)	Information et sensibilisation	8,5	8,5	17	0	0%

Les actions agricoles du Contrat Territorial du bassin de la Bultière

Catégorie d'actions	Maitre d'ouvrage	Actions	Objectif nombre 2022	Objectif nombre 2023	Réalisé 2022-2023	Résultats
Actions agricoles (financement Agence de l'eau)		Etudes agricoles				Abandon (gérée en interne Vendée Eau)
	Vendée Eau	Diagnostics (agricoles et chemins eau)	7	7	3	21%
		Accompagnements individuels	3	3	6,7	112%
		Accompagnements collectifs	15,5	10	65%	
	CADPL	Diagnostics	3	3	7	116%
		Accompagnements individuels	3	7	6	60%
		Accompagnements collectifs	6	4	2	20%
	CAVAC	Diagnostics	6	13	0	0%
		Accompagnements individuels	9	10	0	0%
		Accompagnements collectifs	1	1	0	0%
	CER France	Diagnostics	2	7	0	0%
		Accompagnements individuels	2	5	0	0%
		Accompagnements collectifs		2	0	0%
	TERRENA					Abandon
CPIE	Diagnostics bocagers	3	3	0	Non atteinte plafond AELB	

Commentaires bilan 2022-2023

- Manque de mobilisation de certaines structures
- Notion de changement de système moins facile à appréhender dans le nouveau CT (jugé plus ambitieux que l'ancien)
- Gros Turn over dans les équipes, manque de personnel
- Absence de rémunération directe aux agriculteurs pour les changements de pratiques (hors MAEC)
- Dispositif MAEC mobilise bien les exploitants, conforme aux attentes
- Difficulté d'atteindre le plancher pour faire une demande de subvention à l'AELB
- Séparation vente / conseil (TERRENA): peur de perdre la certification pour la vente de produits phytos
- Contexte agricole peu favorable aux changements
- Quatrième génération de contrat, a-t-on encore des marges de manoeuvre sur ce territoire ?
- Difficulté pour atteindre le ratio 75% actions individuelles et 25 % actions collectives
- Report des diagnostics chemins d'eau (outil Vendée juste finalisé) et des diagnostics bocagers (non atteinte de l'enveloppe AELB pour les demandes de subvention CPIE).

Les actions d'aménagement de l'espace du Contrat Territorial du bassin de la Bultière

Catégorie d'actions	Maitre d'ouvrage	Actions	Etat zéro	Objectif nombre 2022	Objectif nombre 2023	Réalisé 2022-2023	Résultats
Aménagement de l'espace	Vendée Eau	Reboisements à enjeu eau (haies, bosquets, agroforesterie)		1 000 ml Haie 10 Ha Agroforesterie 6 Ha Boisements	1 000 ml Haie 10 Ha Agroforesterie 6 Ha Boisements	3 335 ml Haie 14,7 Ha Agroforesterie 2,1 Ha Boisements	167% 74% 18%
		Créations et restaurations de Zones Tampons Humides (ZTH)		26	26	5 ZTH (pour mémoire 23 ZTH ont été réalisées par l'EPTB en 2022)	19% pour 2023 (60% en incluant 2022)

Commentaires bilan 2022-2023

- Globalement, les actions aménagement de l'espace ont été réalisées
- En 2023 : difficulté de reprise des chantiers EPTB
- Moins de zones tampons mais des projets plus complexes et aboutis nécessitant beaucoup plus de temps
- Mise en place de l'outil de suivi des actions Ogéo (interne Vendée Eau)

Autres actions du Contrat Territorial du bassin de la Bultière

Catégorie d'actions	Actions	Objectif 2022	Objectif 2023	Réalisé 2022-2023	Résultats
Actions agricoles non financées par l'Agence de l'Eau	Expérimentations agriculture de conservation APAD	14 jours	14 jours	28 jours	100%
	Aides directes (Vendée Eau)	40 000 euros	40 000 euros	0 euros	A l'étude pour la deuxième partie du CT
Actions non agricoles financées par l'Agence de l'Eau	Accompagnement, formations des collectivités, industriels, particuliers	43 jours	36 jours	78 jours	99%

Commentaires bilan 2022-2023

- Peu d'actions à destination des collectivités en 2022, mais bon démarrage en 2023
- Pas d'action pour les particuliers et les professionnels
- Pas de dispositif d'aides directes pour les agriculteurs.

3 Les actions de mise en œuvre du SAGE



Formation «renaturation au cœur de nos bourgs» à Saint-Hilaire-de-Loulay (85)

Actions de mise en œuvre du SAGE

L'EPTB Sèvre Nantaise est la structure porteuse de l'animation et du suivi de la mise en œuvre du SAGE. Il n'a pas vocation à se porter maître d'ouvrage de l'ensemble des actions inscrites dans le SAGE. Il assure un rôle de coordination et de mise à disposition d'outils pour faciliter la mise en œuvre des préconisations du SAGE par les acteurs du territoire.

Pour une meilleure compréhension et lisibilité, les actions de mise en œuvre sont présentées selon les six enjeux du SAGE :

- l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la gestion quantitative de la ressource en eau superficielle,
- la réduction du risque inondation,
- l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques,
- la valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- l'organisation et la mise en œuvre.

Les actions ci-après présentent les actions engagées en lien avec les enjeux du SAGE. Elles ne sont néanmoins pas exhaustives (exemple : assainissement collectif, ...).



Améliorer la qualité de l'eau

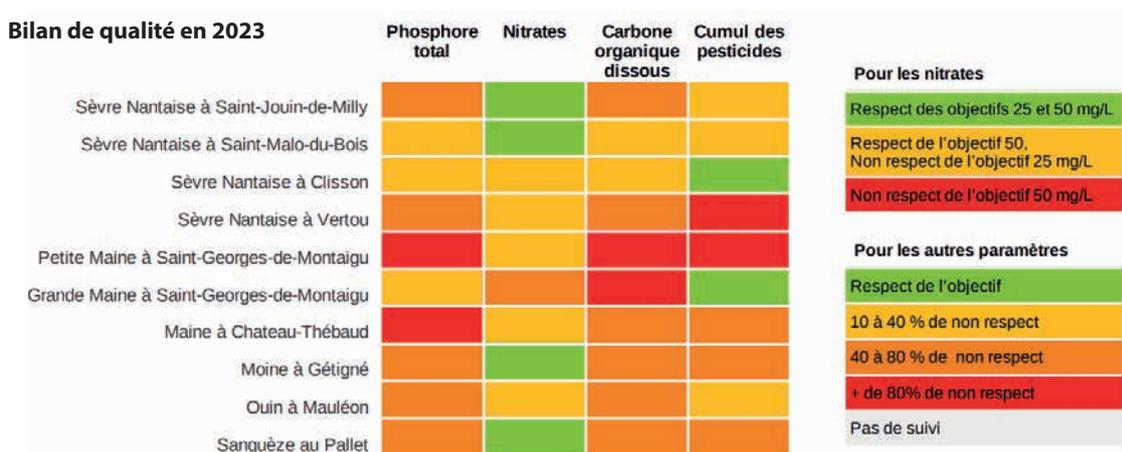
Amélioration de la connaissance sur la qualité de l'eau

Suivi complémentaire de la qualité de l'eau :

Différents intervenants réalisent des suivis de la qualité de l'eau des cours d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise, en particulier l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les Conseils Départementaux et l'Agglomération du Choletais.

En complémentarité avec les autres opérateurs, l'EPTB réalise des suivis sur les points nodaux du SAGE ainsi que des suivis fins sur les territoires prioritaires.

Pour les points nodaux, les résultats 2023 sont les suivants :



En 2023, des suivis fins ont été réalisés sur la Sèvre amont et l'Ouin (6 stations) (physico-chimie fréquence 12 et pesticides fréquence 7) afin de compléter l'état des lieux « T0 » avant les phases de travaux « milieux aquatiques ».

Au-delà des objectifs de bon état fixés pour les différentes masses d'eau et dans le cadre du principe de non-dégradation, la Commission Locale de l'Eau a défini dans le SAGE Sèvre Nantaise approuvé en 2015 les objectifs suivants :

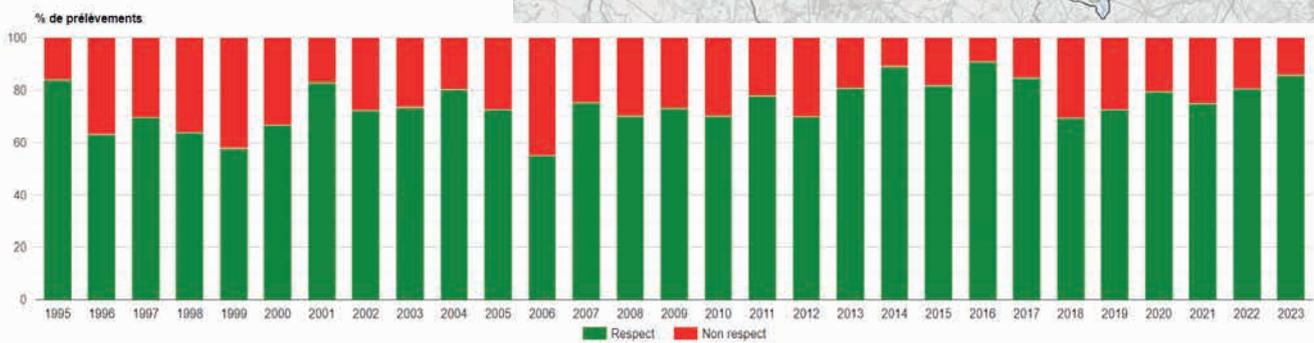
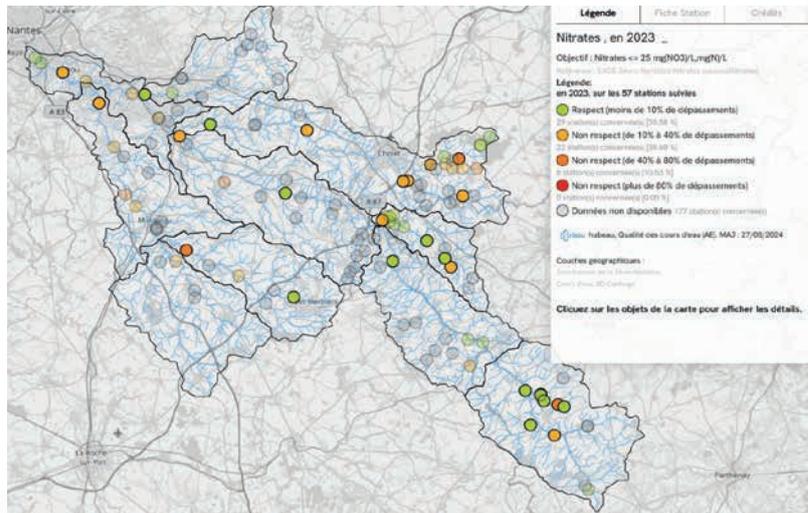
➤ pour les nitrates, un objectif de 50 mg/L à respecter 100% du temps en 2015 et un objectif de 25 mg/L à respecter 90% du temps en 2021,

➤ pour le cumul des pesticides analysés, un objectif de moins de 0,5 µg/L en 2021 et de 0,1 µg/L par molécule analysée.

Les nitrates

En 2023, 51 % des stations suivies respectent l'objectif de 25 mg/L de nitrates (57 stations suivies au total).

86 % des prélèvements présentent une concentration inférieure à 25 mg/L. L'évolution des flux de nitrates connaît des cycles pluri-annuels à corrélérer avec les cycles hydrologiques.

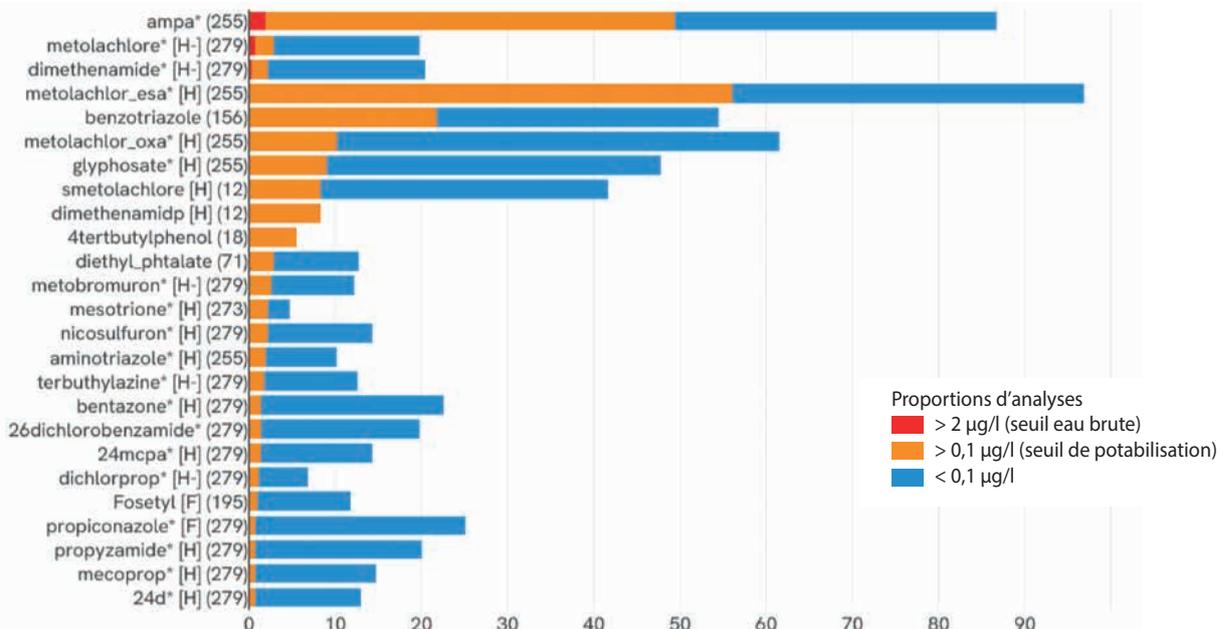
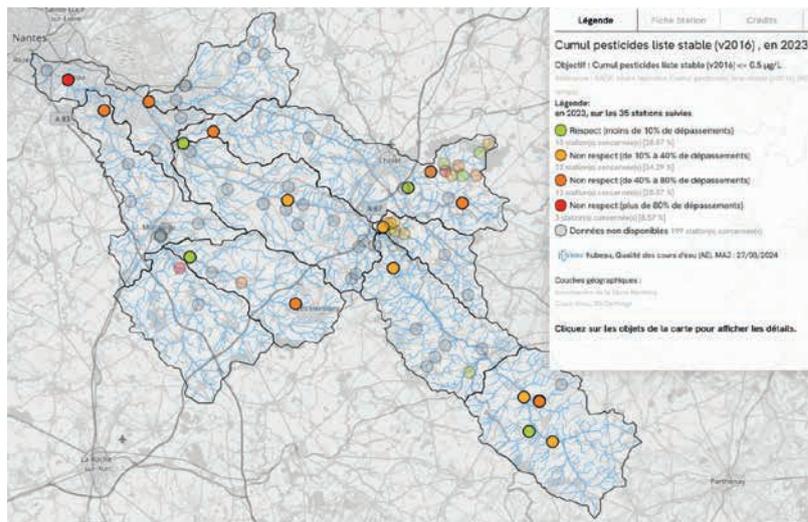


Les pesticides et autres micropolluants

Sur les 729 substances actives recherchées en 2023, 149 (20%) ont été quantifiées dans les analyses (c'est à dire que leur concentration a pu être mesurée).

En 2023, 29 % des stations de suivi respectent l'objectif de 0,5 µg/l pour le cumul des pesticides.

Le graphique ci-dessous présente les 25 substances ayant le taux de quantification le plus élevé en mettant en priorité les taux de dépassements des seuils «eau brute» puis «eau distribuée».

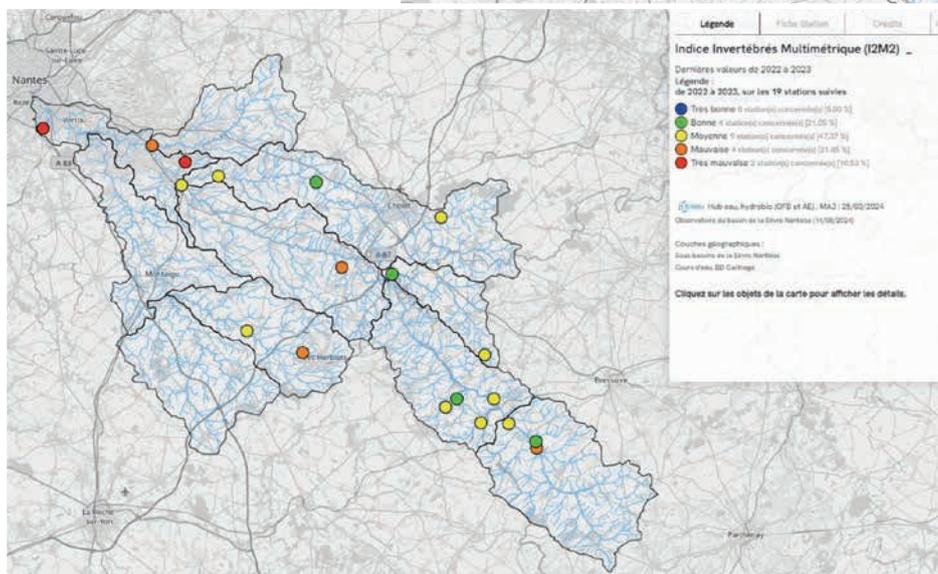
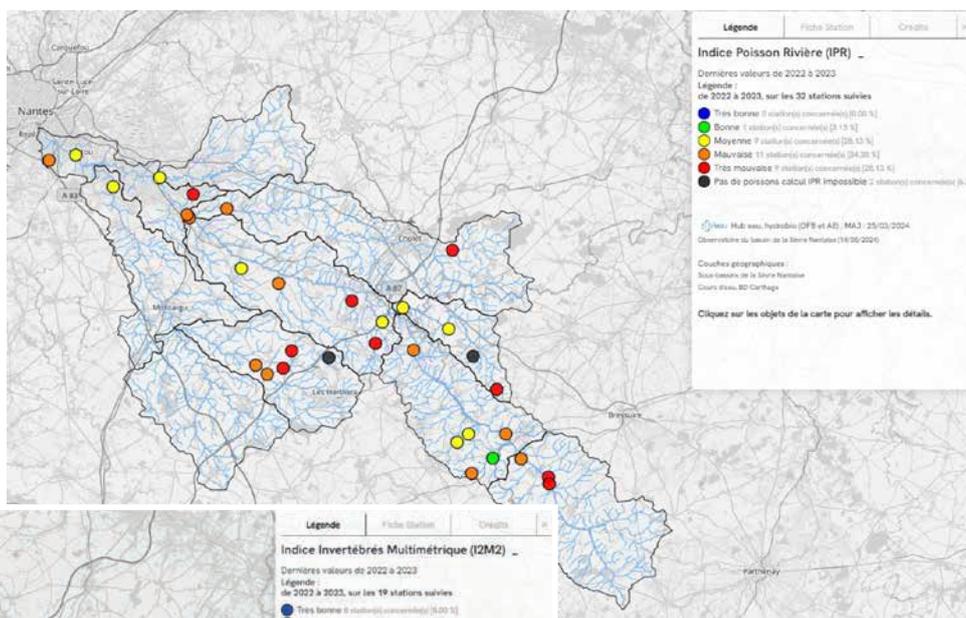


Les principales substances quantifiées sont les suivantes :

- ▶ L'AMPA (acide aminométhyl phosphonique), est quantifié dans 95% des analyses réalisées sur le bassin : il s'agit notamment de la principale molécule de dégradation du glyphosate, (substance active de l'herbicide «Roundup», «Axalis», «Glyper»...). L'AMPA est également une molécule de dégradation de phosphonates contenus notamment dans des lessives, des détergents industriels et domestiques ou encore des liquides de refroidissement. Dans 2% des analyses, l'AMPA dépasse la limite de 2 µg/L, au-delà de laquelle l'eau (brute), qu'elle soit d'origine superficielle ou souterraine, ne peut plus être utilisée pour produire de l'eau potable.
- ▶ Le MétolachlorESA est quantifié dans 96% des analyses. Le MetolachlorESA, comme le MetolachlorOXA sont des métabolites issus du S-Metolachlore, un désherbant utilisé par les professionnels.
- ▶ Le Benzotriazole n'est pas une substance utilisée comme pesticide (il s'agit d'un additif anticorrosif utilisé notamment dans les liquides de refroidissement).
- ▶ Le Glyphosate est retrouvé dans près de 48% des analyses dans des concentrations dépassant dans 9% des cas l'objectif de 0,1 µg/L. Ce paramètre est en évolution favorable par rapport à 2022.
- ▶ Le Méthylphénol-4 présente diverses origines industrielles et agricoles. Cette substance peut rentrer dans la composition de pesticides, de cosmétiques, de solvants à usages industriels (ex.métallurgie), de bactéricides. Elle peut aussi être retrouvée dans des produits hydrocarbures d'origine fossile.
- ▶ Le Din-butylphtalate ou Phtalate de dibutyle est utilisé essentiellement comme plastifiant pour les matières plastiques et élastomères, également employé comme additif pour les adhésifs ou les encres d'impressions.
- ▶ Le Métobromuron est une substance herbicide d'origine agricole (pommes de terre, soja, tournesol, etc.).
- ▶ Le Bentazone est une substance issue d'herbicides utilisés en agriculture. Son interdiction en 2020 a concerné certains usages (désherbage sur céréales par exemple) mais cette substance reste aujourd'hui autorisée sur certaines cultures telles que le maïs, les crucifères et légumineuses fourragères, le sorgho.

Suivi des indicateurs biologiques :

En complément des analyses physico-chimiques, des indicateurs biologiques sont également mis en oeuvre sur les zones de travaux et sur certaines masses d'eau classées prioritaires pour l'amélioration des connaissances. En 2023, l'EPTB a réalisé 10 indices poissons rivière (IPR) et 18 indices invertébrés multi-métriques (I2M2).



Pour de nombreux petits cours d'eau (Maingot à Cugand, Benet à Torfou, Vrignon à St-Aubin-des-Ormeaux) ou zones amont de cours d'eau (le Blanc à Chambretaud), ces indicateurs mettent en évidence l'absence complète de poissons liée à des problématiques de qualité de l'eau, d'artificialisation des milieux et de façon de plus en plus nette à des étiages sévères et répétés (absences d'écoulement en été, voire absence complète d'eau).

Suivi des cyanobactéries

L'EPTB Sèvre Nantaise, en parallèle d'actions de communication, a porté un suivi des cyanobactéries sur la période estivale 2023 et animé un réseau d'observateurs visuels dans la continuité des actions réalisées depuis 2019.

Outils d'information et de sensibilisation :

L'EPTB Sèvre Nantaise a assuré la diffusion du flyer et du document Questions/Réponses et la transmission d'un exemple d'article de communication pour sensibiliser aux risques associés aux cyanobactéries. Ces éléments ont été envoyés au printemps à toutes les communes et intercommunalités du bassin versant afin d'anticiper la saison estivale.

L'EPTB Sèvre Nantaise assure en parallèle pendant la saison un appui technique aux collectivités qui sollicitent un conseil ou une information. Des actualités sur le site internet www.sevre-Nantaise.com sont venues compléter les dossiers existants du site pour informer sur les mesures de restrictions prises sur le territoire au fil de leur évolution.

En quelques chiffres

175

courriers d'invitation à la réunion « sanitaire »
envoyés aux collectivités
+ copies mails aux services

50

personnes à la réunion sanitaire en présence de l'ARS Pays de la Loire du mardi 28 mars 2023

175

courriers pour transmission des outils de communication et sensibilisation à disposition, présentation du 28/03 aux collectivités + copies mails aux services et partenaires/usagers

50

mails envoyés (cas de constatation de blooms ou de cyanobactéries benthiques ou pour synthèse de situation au réseau)

22

panneaux transmis aux demandeurs pour installation

7 412

notifications (de l'outil d'alerte sms/mails)



Panneau de sensibilisation installé au Moulin Plessard par la Ville de Clisson

Réseau de suivi visuel :

Les objectifs de ce réseau sont les suivants :

- Transmettre des informations pour anticiper la communication et prévenir d'une potentielle prolifération sur d'autres secteurs.
- Avoir chaque année une vision globale du phénomène sur le bassin.

L'EPTB a mis en place depuis 2019 un réseau d'observateurs visuels sur le territoire et a créé un outil de renseignements d'indicateurs avec mise en ligne des informations en temps réel sur le site internet www.sevre-Nantaise.com.

En 2023, des observations visuelles régulières ont de nouveau été réalisées par un réseau d'observateurs dont la formation a été assurée le 02/06/2023 sur une demi-journée. Deux autres sessions ont été réalisées les 7 et 19 juin 2023 par l'EPTB pour permettre l'accès à la formation à un maximum d'observateurs. 22 personnes ont ainsi été (re)formées.

La formation a porté sur un **rappel des modalités d'observations et sur la reconnaissance des cyanobactéries benthiques pour inclure cette catégorie dans la surveillance visuelle réalisée.**

Les stations existantes ont été maintenues et de nouveaux observateurs ont intégré le réseau :

- agents des collectivités de la Séguinière et de Saint-Laurent-sur-Sèvre ;
- agent du conseil départemental de Vendée (ENS).

Chiffres clés

72

stations (+20)

950 relevés (+168)

28

observateurs actifs (+4)

Observations

Une densification des observations a été réalisée sur l'axe Sèvre Nantaise en Vendée et Deux-Sèvres avec les observateurs actuels et l'accueil de deux nouveaux contributeurs.

On note pour 2023 :

- L'observation de cyanobactéries benthiques sur l'axe Sèvre sur plusieurs stations (Clisson, Gétigné, Cugand, Tiffauges, La Pommerai, Mortagne) confirmée à l'aide de la sonde à phycocyanine acquise par l'EPTB en 2023 car il était difficile d'établir un diagnostic visuel en début de saison ;

- Des alertes visuelles plus fréquentes sur le bassin des Maines notamment sur Terres de Montaigu en 2023 (cyanobactéries planctoniques) ;

- Des observations visuelles de cyanobactéries planctoniques confirmées en 2023 sur l'axe Moine jusqu'à Sèvremoine avec peu d'impact visuel sur le secteur aval et la Sèvre aval ;

- Le suivi visuel sur les nouvelles stations sur la Sèvre et la Crème montre quelques localisations de présence de planctoniques cet été 2023.

A noter : L'usage de la sonde à phycocyanine acquise par l'EPTB a permis en 2023, 40 mesures in situ pour lever des suspicions de benthiques sur l'axe Sèvre, des doutes sur Maines ou étang (planctoniques) et Sèvre moyenne ou encore pour aider à la surveillance sur la Moine entre deux campagnes de suivi sanitaire réalisées par Mauges Communauté.



Prélèvement d'eau pour analyse

Suivi des cyanobactéries

En 2023, l'EPTB Sèvre Nantaise a souhaité poursuivre son suivi historique des cyanobactéries et a ainsi confié la réalisation de mesures à un laboratoire visant à :

- disposer de mesures précises de cyanobactéries planctoniques pour répondre aux questions des riverains, élus, etc (présence/absence, pas de confusion possible avec phytoplancton/lentilles, quantité/volume présent) ;
- permettre de voir l'évolution interannuelle du développement de cyanobactéries planctoniques ;
- préciser les connaissances sur les cyanobactéries benthiques repérées localement sur la Sèvre.

Moine :

- En 2023, contrairement à 2022, le débit de la Moine à Cholet a été constitué par le débit de surverse ainsi que la prise de fond localisée à 7 mètres ;

On relève de fortes concentrations en cyanobactéries dans la Moine à Cholet (MOCH) mais aussi dans la Moine à Saint-André-de-la-Marche (MOSA) : plusieurs dépassements du seuil de 5 µg/l et une présence de toxines associées ;

- Contrairement à 2022, en 2023 la concentration en phycocyanine à MOSA a dépassé le seuil de 5 µg/l à plusieurs reprises entre mi-juillet et fin septembre : Microcystis, associée à la présence de microcystines dans l'eau, ainsi que de Woronichinia dans une moindre mesure ;

- A Clisson, pour la Moine les valeurs de phycocyanine sont restées en-dessous du seuil de 5 µg/l, s'approchant du seuil à la mi-juillet.

Sèvre Nantaise :

- A Clisson et Vertou, les valeurs de phycocyanine sont restées très stables, toujours inférieures à 5 µg/l.

Il est important de préciser aussi la détection de biofilms (cyanobactéries benthiques) de la famille des Oscillatoriaceae, risque neurotoxique sur : Clisson, Gétigné, Tiffauges, Mortagne-sur-Sèvre. Il a également été mis en évidence la découverte de la présence de cyanobactéries benthiques dans des échantillons d'eau de la Sèvre à Vertou (Lyngbia), de la Crème à Tiffauges (Phormidium, Oscillatoria) et de la Moine à Cholet (Phormidium).



Floc de cyanobactéries benthiques sur la Sèvre à Nid d'Oie en 2023

Les actions en Zone Non Agricole

Action « Paysagistes, ensemble préservons l'eau et la biodiversité de nos rivières ! » :

L'EPTB Sèvre Nantaise, porteur de cette action dans le cadre du CT Eau a travaillé en 2021 à la construction de cette démarche pour envisager les partenariats possibles et imaginer les modalités d'accompagnement des paysagistes. Il a été fait le choix de proposer aux professionnels du bassin, prioritairement à ceux situés sur les secteurs prioritaires du CT Eau, des animations ponctuelles et thématiques en vue de former, sensibiliser sur les modalités de création et d'entretien des jardins de demain en intégrant les enjeux environnementaux (pesticides, quantité d'eau, ruissellement, biodiversité, etc.).

Accompagné par la Chambre de Commerces et d'Industries du Maine-et-Loire, précurseur dans ce type d'action en lien avec la Charte « Objectif Zéro Pesticide » mise en oeuvre sur les bassins de Ribou et Verdon, l'EPTB a proposé plusieurs demi-journées techniques sur différentes thématiques à savoir :

- le zéro phyto,
- la reconnaissance de la flore spontanée,
- le gazon (modalités d'implantation et d'entretien en zéro phyto),
- l'argumentaire client (annulée faute de participants, reportée fin 2023),
- la reconnaissance et « gestion » des espèces végétales envahissantes en cas de présence sur un projet d'aménagement ou un lieu à entretenir.

En 2023, 4 demi-journées ont été proposées :

- 2 demi-journées sur la prévention et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes en partenariat avec le CREN Pays de la Loire et l'intervention de l'EPTB Sèvre Nantaise sur les enjeux présents sur le bassin versant : 9 personnes formées ;
- 1 demi-journée sur l'argumentaire client qui a été annulée suite à un manque d'inscription des paysagistes ;
- 1 demi-journée sur la gestion de l'eau pluviale à la parcelle en partenariat avec AGEV et la commune de Mortagne-sur-Sèvre : 9 personnes formées.

Par ailleurs un unique diagnostic en entreprise a été réalisé sur l'ensemble de l'année.

Cette action s'est inscrite en complémentarité avec les projets portés par ailleurs localement par la CNATP de Vendée et par l'Agglomération du Choletais.

Une page internet dédiée a été créée sur le site www.sevre-nantaise.com pour informer et suivre cette action.

 + d'infos sur : www.sevre-nantaise.com



Formation sur les
Espèces Exotiques
Envahissantes

Sensibilisation des acteurs à la Gestion Durable des Eaux Pluviales

Les objectifs de cette action ont été de :

- Sensibiliser aux enjeux et à l'intérêt de la Gestion Durable des Eaux Pluviales ;
- Former, apporter les connaissances nécessaires aux acteurs du territoire pour faciliter la mise en application.

Pour parler de ces enjeux mais aussi et surtout des solutions possibles sur le terrain, l'Établissement public de la Sèvre Nantaise a organisé une demi-journée à l'attention des élus et techniciens des collectivités le Mardi 3 Octobre 2023 à St-Hilaire-de-Loulay, commune de Montaigu-Vendée. 102 personnes ont répondu présent.

Cet événement est le fruit d'une collaboration étroite entre le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Vendée (CAUE 85), la commune de Montaigu-Vendée et l'Établissement public de la Sèvre Nantaise.

Au travers d'interventions en salle puis d'une visite sur le terrain dans le parc du Pré Gestin - qui n'aura laissé aucun participant indifférent - il s'agissait de parler collectivement des solutions possibles, au coeur des bourgs, pour favoriser les trames bleues, vertes et trame brune, infiltrer les eaux de pluie, développer la biodiversité, etc.

Arnaud Delacroix, de l'Agence Talpa, a apporté son expertise et ses retours d'expériences sur la renaturation. Il a utilisé des



exemples concrets, impressionnants visuellement par la qualité paysagère des aménagements réalisés. **La presse a relayé cet événement dans les journaux, sur TV Vendée et au journal de 19h sur France3.**

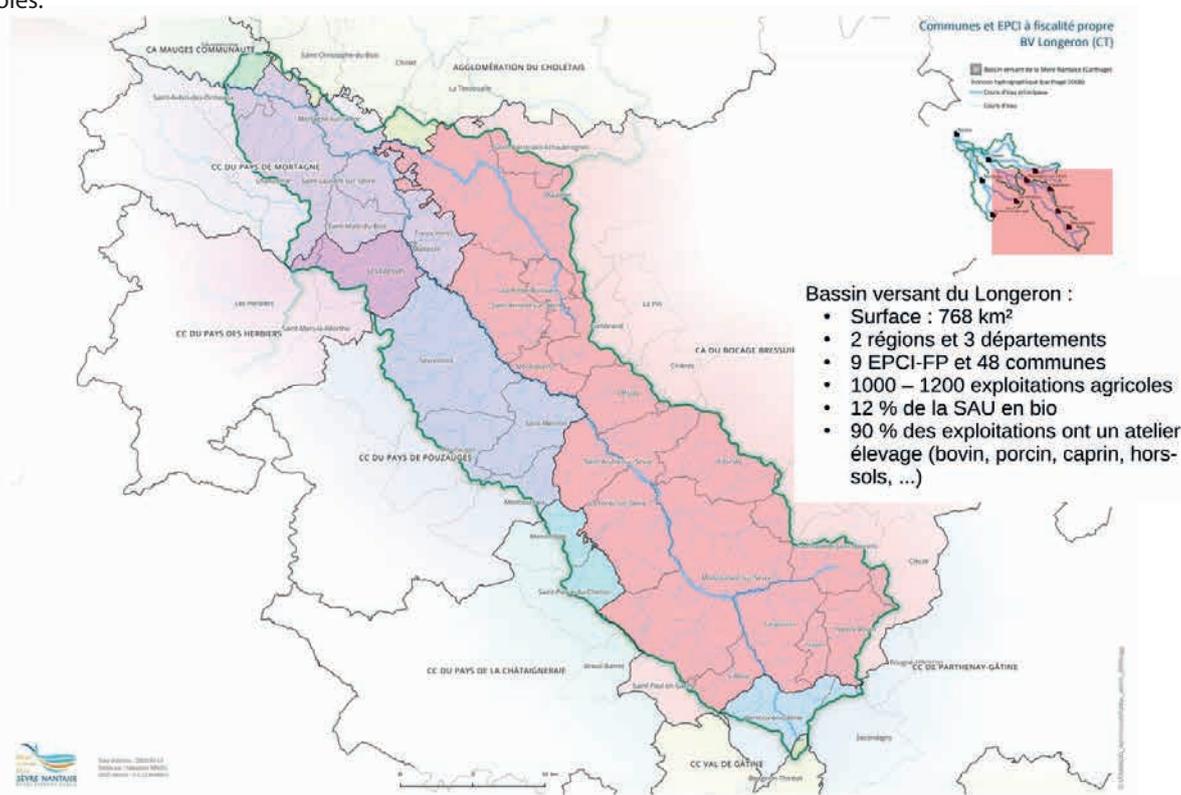
L'EPTB Sèvre Nantaise a également participé à une demi-journée organisée par le Conseil Départemental de Maine-et-Loire à la Tessoualle sur la gestion durable des eaux pluviales pour présenter les dispositions du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.

Groupe assainissement

Un groupe technique réunissant les services d'assainissement des intercommunalités, conseils départementaux, services de l'Etat et Agence de l'eau s'est réuni à deux reprises pour poursuivre le partage d'informations et de retours d'expérience. En 2023, ce groupe s'est réuni à deux reprises les 26 mai et 16 novembre. Les sujets abordés sont le bilan de la qualité de l'eau des rivières, la gestion durable des eaux pluviales et la réutilisation des eaux usées traitées.

Le programme de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sur le bassin du Longeron

Le bassin versant du Longeron fait l'objet d'un programme d'actions de lutte contre les pollutions d'origine agricole. L'animation de ces programmes est prise en charge par l'EPTB Sèvre Nantaise. Les actions sont mises en oeuvre sous maîtrise d'ouvrage des partenaires agricoles.



Cette partie du rapport d'activité présente l'ensemble des actions menées auprès du public agricole. Certaines sont collectives et d'autres de dimension individuelle.

Actions collectives

13 actions collectives ont été organisées par les partenaires agricoles en 2023, elles ont rassemblées environ 130 agriculteurs.

Pour la première fois, un forum agricole a été co-organisé avec les partenaires, il portait sur la place du pâturage dans les exploitations et son intérêt. Organisé sur la journée, cet évènement a rassemblé près de 50 personnes autour d'un programme riche (intervenants extérieurs, ateliers sur une ferme).



Actions individuelles

Principale porte d'entrée pour les agriculteurs à la démarche qui leur est proposée sur le territoire, le diagnostic projets individuels se doit d'aboutir à l'élaboration d'un projet structurant le parcours possible afin d'atteindre les changements ciblés.

123 diagnostics individuels ont été réalisés en 2023, en partie grâce à la dynamique des demandes d'engagement dans les nouvelles MAEC.

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont un des outils de mise en oeuvre du SAGE, et plus particulièrement, de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole sur le bassin du Longeron.

A partir de 2023, de nouveaux cahiers des charges, correspondant à 6 nouvelles mesures MAEC, ont été proposés aux agriculteurs situés sur le bassin versant du Longeron.

Les MAEC font partie de la PAC (Politique Agricole Commune) avec un pilotage par l'EPTB localement. L'année 2023 a été marquée par un fort engouement dans ces mesures (118 demandes d'engagement) notamment pour les exploitants qui étaient déjà engagés par le passé et qui souhaitaient aller plus loin. Malgré les fortes tensions budgétaires rencontrées, notamment en Nouvelle-Aquitaine, la quasi-totalité de ces demandes ont abouti à engagement pour cinq ans.

La communication et la sensibilisation

Dans la continuité des outils de communication créés en 2022, l'équipe de l'EPTB a continué à développer et alimenter en actualité le site internet dédié aux actions agricoles : <https://agri.sevre-nantaise.com/Pact'EAU>, la nouvelle lettre agricole de l'Établissement de la Sèvre Nantaise a vu son troisième numéro sortir en 2023.

Ce numéro a été l'occasion de réaliser un dossier autour de la notion du bon état des cours d'eau. Pact'EAU est édité à 1500 exemplaires et est directement envoyé aux agriculteurs présents sur le territoire du bassin versant du Longeron.

Etudes et travaux de limitation des transferts de pollution

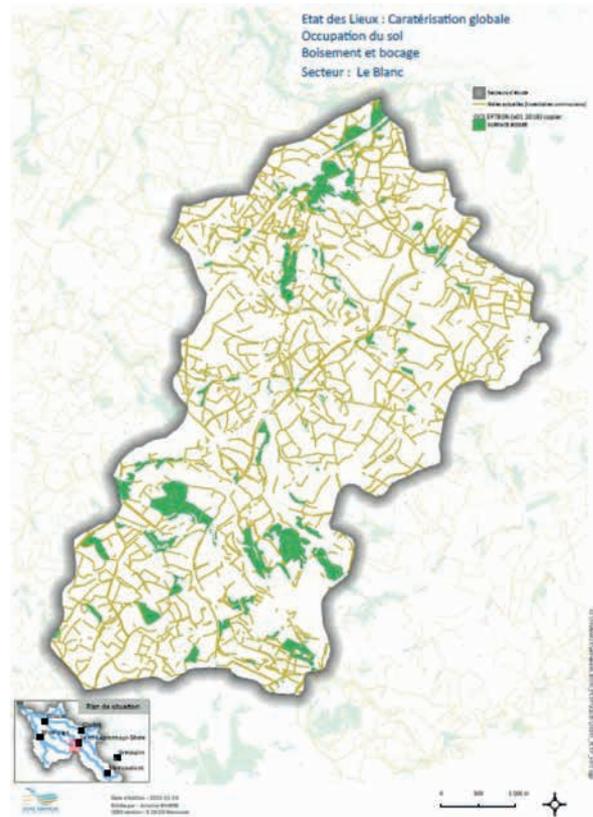
L'EPTB de la Sèvre Nantaise a identifié deux grands leviers devant permettre d'améliorer la qualité de l'eau pour les paramètres provenant de l'activité agricole. Le premier se rapporte aux pratiques agricoles et plus globalement aux systèmes dits d'exploitation. Le second consiste à mobiliser l'aménagement du territoire afin de limiter le transfert d'éléments depuis le parcellaire vers le réseau hydrographique.

Trois sous-bassins versants ont été sélectionnés afin de prioriser les moyens. Il s'agit du Blanc, de l'Ouin et du territoire correspondant à l'ensemble des cours d'eau dits à potentiels salmonicoles, à savoir les zones définies comme les plus prioritaires à l'échelle du CT Eau.

Les études de limitation des transferts de pollution préalables aux projets d'aménagement ont été finalisées en 2022. Ces études ont permis de réunir un ensemble de connaissances du territoire afin d'élaborer une stratégie favorable à la réalisation de travaux en complément de l'existant. La finalité est d'optimiser la limitation des transferts de pollution depuis le parcellaire agricole vers le réseau hydrographique.

La stratégie retenue a consisté en la recherche d'une cohérence d'approche entre les actions menées dans le cadre de la restauration des cours d'eau et celles consistant à aménager les versants. Il a donc été convenu que l'animation serait concentrée sur les secteurs où des travaux ont été programmés à l'endroit des cours d'eau : l'amont du Blanc, la Tréquinère et le ruisseau de Bois Fichet.

Concrètement, il s'agit de réaliser des travaux (implantation de haies, zones tampons, mares, agroforesterie, ...) afin de retenir l'eau près des parcelles agricoles et ainsi accentuer les phénomènes d'auto-épuration.



Chiffres clés

5,3

hectares de plantations en agroforesterie

3 500

mètres linéaires de plantations de haies bocagères

Premières plantations d'arbres en agroforesterie

En 2023, l'Etablissement Public de la Sèvre Nantaise a réalisé ses premiers travaux d'agroforesterie, à Sèvremont (85).

L'agroforesterie, qu'est-ce que c'est ?

L'agroforesterie consiste à associer des arbres à la production agricole (culture et élevage) sur une même parcelle. Cette technique ancestrale consiste à planter des arbres de manière intra-parcellaire, c'est-à-dire en alignements entre deux rangs de culture ou au sein d'une prairie pâturée.

Pourquoi planter en agroforesterie ?

Les arbres plantés permettent de protéger les cultures ou les animaux des aléas météorologiques (chaleur, froid, tempêtes, ensoleillement, pluie, vent, ...) et favorisent le bien-être animal. Ils permettent également de capter le carbone ; ce qui contribue à la réduction des gaz à effet de serres. Ils sont des supports de biodiversité (abri, repos, protection, lieu de nidification-reproduction, ressources alimentaires, etc.). Le fait de planter en agroforesterie peut permettre une gestion plus aisée du pâturage tournant. Le micro-climat généré localement par les plantations est favorable à l'augmentation des rendements (brise-vent et limitation de l'évapotranspiration).

Quels impacts sur le cycle de l'eau et la qualité de l'eau ?

L'agroforesterie améliore la circulation et le stockage de l'eau. Les arbres contribuent à lutter contre l'érosion et le lessivage des sols. Leurs racines favorisent la pénétration de l'eau dans les sols, captent et filtrent l'eau dans les profondeurs, limitant ainsi les pollutions dans les nappes et/ou dans les cours d'eau.

Chiffres clés

5 ha

plantés en agroforesterie, à Sèvremont (85)

1 000 m
de clôture138
arbres



Gestion quantitative de la ressource en eau superficielle

Etude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC)

En 2012, l'EPTB de la Sèvre Nantaise s'était porté maître d'ouvrage de l'étude de définition d'une stratégie de gestion quantitative de la ressource en eau en période d'étiage sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise.

Afin d'actualiser et de prolonger ce travail (notamment via l'intégration des conséquences prévisibles du changement climatique), l'EPTB de la Sèvre Nantaise a engagé en 2021 une étude «Hydrologie Milieux Usages Climat» qui ambitionne de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique en toute saison du bassin versant de la Sèvre Nantaise, mieux évaluer la disponibilité de la ressource en eau et identifier les moyens pour rétablir l'équilibre entre les besoins et la ressource disponible tout en préservant les milieux.

Cette étude, menée en partenariat entre l'EPTB de la Sèvre Nantaise et l'INRAE, a débuté en septembre 2021 et s'est poursuivie en 2023. Elle comporte quatre phases :

- ▶ Phase 1 : Analyse des données et définition des besoins complémentaires - validée en juin 2022 : <https://sevre-nantaise.com/hmuc-rapport-phase1>
- ▶ Phase 2 : État des lieux / Diagnostic / Constitution de la modélisation - validée en juin 2023 : <https://sevre-nantaise.com/publication/biblio/4241>
- ▶ Phase 3 : Analyses prospectives : besoins futurs et changement climatique - validée en décembre 2023 : <https://sevre-nantaise.com/publication/biblio/4242>
- ▶ Phase 4 : Quantification des volumes prélevables entre les différents usages et définition d'un programme d'actions.

Une organisation a été mise en place pour travailler et valider chaque étape de l'étude HMUC :

- ▶ Comité de pilotage - 5 réunions en 2023 :
Membres : CLE du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise
Rôles : Suivi de l'étude et validation de chaque phase et des prestations complémentaires.
- ▶ Comité Technique (COTECH) - 5 réunions en 2023 :
Rôles : Discussions techniques sur les orientations méthodologiques, les hypothèses et les résultats, préparation des réunions de COPIL.
- ▶ Groupe de travail restreint - 3 réunions en 2023 :
Rôles : Proposition et pré-arbitrage des hypothèses et orientations méthodologiques à proposer au COTECH.
- ▶ Ateliers thématiques de concertation - 1 réunion en 2023 :
Rôles : Propositions pour les scénarios d'évolution d'usages.

Outre la finalisation du modèle hydrologique élaboré par l'INRAE et produisant des résultats de débits influencés (avec les usages) et désinfluencés (sans les usages) à l'exutoire des 11 unités de gestion définies dans le cadre de cette étude, l'année 2023 a permis de tester 20 scénarios d'évolution des débits aux horizons 2030, 2050 et 2070.

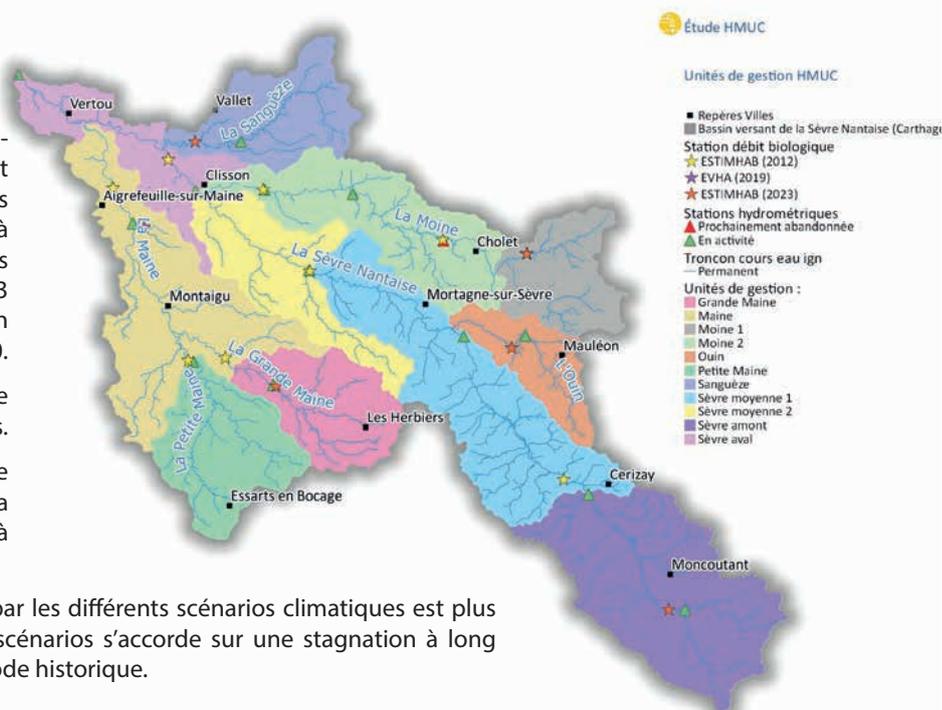
Chaque scénario s'appuie sur un couple évolution du climat et évolution des usages.

Cette analyse montre notamment une intensification et un allongement de la période d'étiage et une moindre capacité à satisfaire les usages de l'eau.

Pour les hauts débits, l'évolution prévue par les différents scénarios climatiques est plus contrastée. Cependant, une majorité de scénarios s'accorde sur une stagnation à long terme (horizon 2070) par rapport à la période historique.

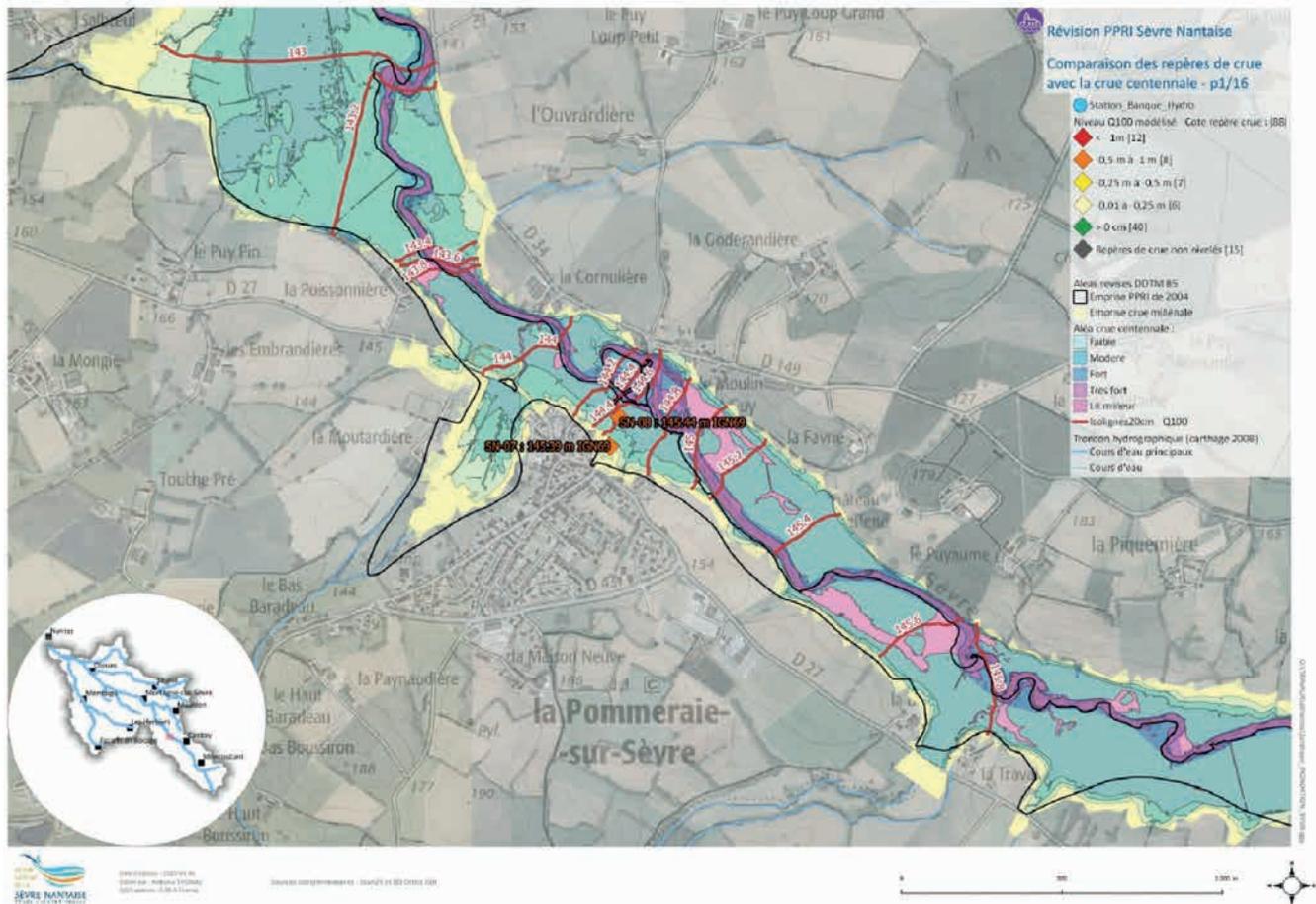
Du point de vue des milieux naturels, les analyses produites ont permis de définir les besoins des espèces piscicoles. Ceux-ci sont régulièrement non atteints dans la situation actuelle sur plusieurs stations. Ce constat devrait se renforcer dans les décennies à venir, notamment du fait de la baisse des débits dans les cours d'eau en période de basses eaux. A cela s'ajoute l'impact thermique du réchauffement global qui devrait favoriser les espèces préférant les eaux chaudes et calmes au détriment des autres dans les peuplements de poissons. La truite fario semble particulièrement vulnérable dans le bassin de la Sèvre Nantaise car en période chaude, la température dépasse déjà régulièrement l'optimum thermique de cette espèce.

Il est possible d'agir pour limiter la vulnérabilité des poissons au changement climatique en mettant en oeuvre des mesures de gestion relatives à la quantité et qualité de l'eau et à l'hydromorphologie.



Exemple d'action avec le suivi de la révision des Plans de Préventions du Risque Inondation (PPRI) de la Sèvre Nantaise

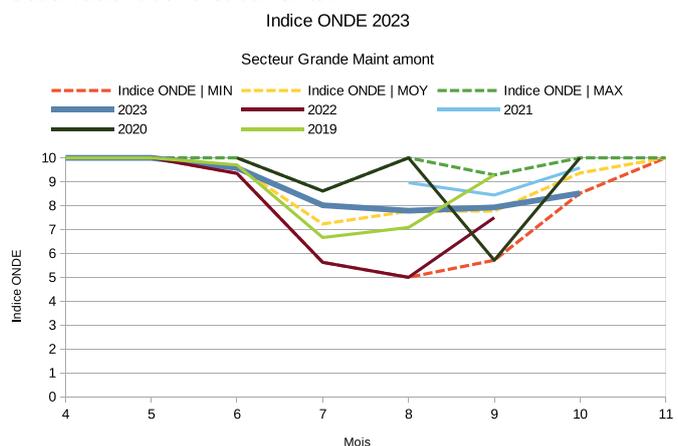
L'Établissement public de la Sèvre Nantaise a participé au suivi de l'élaboration des Plans de Préventions du Risque Inondation (PPRI) de la Sèvre Nantaise en Loire-Atlantique (12 communes concernées) et en Vendée (13 communes concernées). En 2023, l'EPTB de la Sèvre Nantaise a notamment participé au Comité Technique du 4 avril et a réalisé un travail d'analyse critique des cartes d'aléas produites en croisant les résultats de modélisation fournis par les services de l'État avec la base de données de repères de crue produite par l'EPTB.



Suivi des écoulements (ONDE)

L'EPTB de la Sèvre Nantaise a poursuivi le suivi des écoulements en période de basses eaux sur les sous bassins versants affluents de la Grande Maine en amont du barrage AEP de la Bultière. L'année 2023 a également été l'occasion de déployer ce type de suivi sur l'amont du bassin versant de la Sanguèze pour assurer la continuité de relevés initiés par la DREAL Pays de la Loire en 2021 et 2022. Les objectifs en lien avec ces observations sont les suivants :

- Améliorer les connaissances « quantité » notamment en tête de bassin de versant, en complément du réseau national ONDE (Observatoire National Des Étiages)
- Accumuler de l'historique :
 - Pour pouvoir situer les années les unes par rapport aux autres
 - Pour étudier les conséquences du changement climatique
- Identifier d'éventuelles « anomalies » (rupture d'écoulement en lien avec un ouvrage ou plan d'eau par exemple)
- A terme, ces suivi pourraient également permettre de :
 - Communiquer sur l'état de tension de la ressource en eau en période d'étiage
 - Contribuer à la prise des arrêtés de limitations / restrictions des usages.





Améliorer la qualité des milieux aquatiques

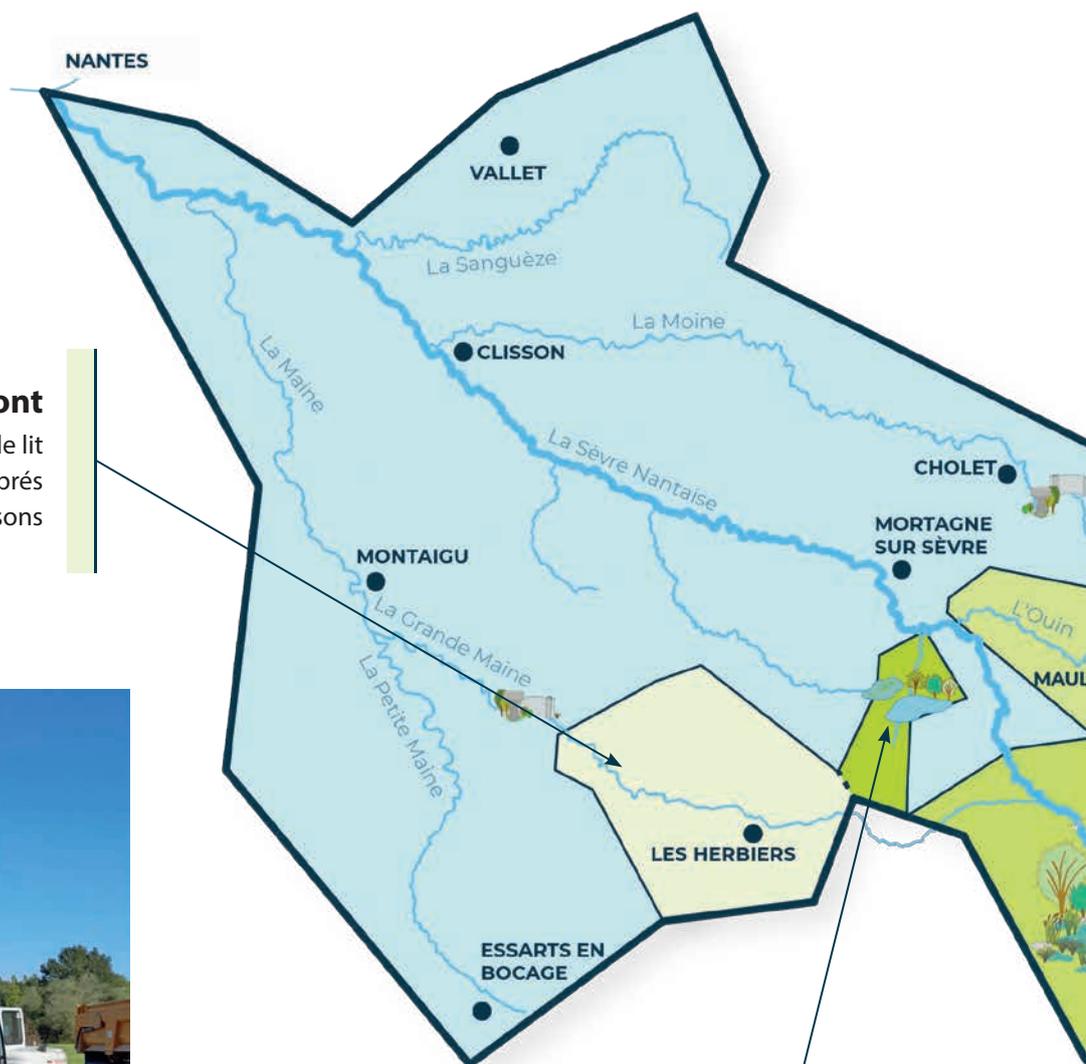
Chiffres clés 2023 sur les territoires prioritaires

Travaux sous maîtrise d'ouvrage EPTB Sèvre Nantaise

Grande Maine amont
3 km de restauration de lit
4 stations de suivi des invertébrés
4 stations de suivi des poissons



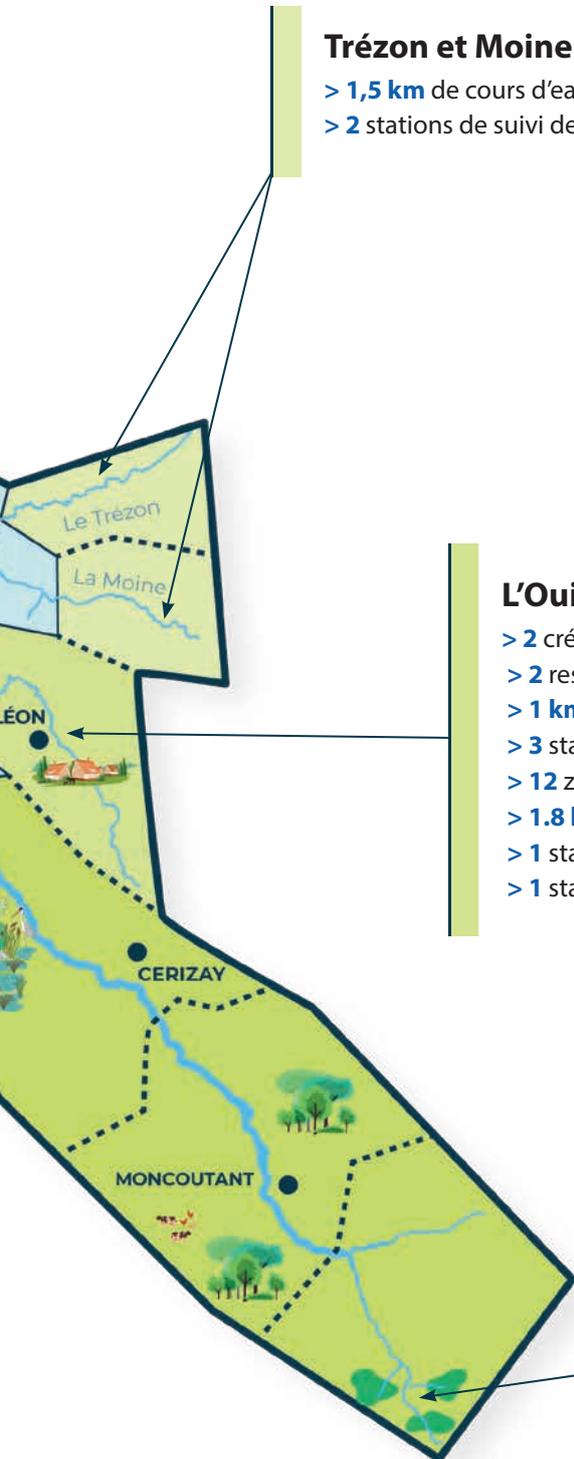
*Travaux de restauration
d'un cours d'eau sur la Sèvre amont*



Le Blanc
> 1.9 km de restauration de lit
> 1.1 km de linéaires de plantes
envahissantes traitées

Trézon et Moine amont

- > 1,5 km de cours d'eau restaurés
- > 2 stations de suivi des invertébrés



L'Ouin

- > 2 créations de mare
- > 2 restaurations de mare
- > 1 km de haies
- > 3 stations de suivi qualité avant travaux
- > 12 zones humides entretenues
- > 1.8 km de linéaires de plantes envahissantes traitées
- > 1 station de suivi des invertébrés
- > 1 station de suivi des poissons



Traitement de la ripisylve sur un affluent du Trézon (49)

Sèvre amont 1 & 2

Des sources de la Sèvre Nantaise à Mallièvre

Sèvre amont 1, 2 et 3 (ruisseaux à potentiel salmonicole)

- 3 créations de bosquet
- 1 zone d'agroforesterie (5.3 hectares)
- 2.5 km de haies
- 7 stations de suivi qualité avant travaux
- 3 km de restauration de lit
- 12 km de linéaires de plantes envahissantes traitées

Zoom sur quelques actions

Sèvre Nantaise amont 1 et 2 secteur des Deux-Sèvres (79)

Les travaux de morphologie du lit mineur, sur le ruisseau du Bois Girard, à Moncutant-sur-Sèvre, signent le lancement du programme de restauration morphologique sur les cours d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise sur sa partie amont.

Le secteur Sèvre amont 1 et 2 bénéficie d'actions portant principalement sur les cours d'eau du Marchais et de la Guérinière, affluents du ruisseau du Bois Girard. Elles concernent :

- des travaux de restauration morphologique,
- des travaux de restauration de la petite continuité,
- des effacements d'étangs, selon les opportunités.

Ces réalisations, prévues en deux phases, ont commencé par le **reméandrage** de la partie amont puis par des **recharges granulométriques** sur plusieurs centaines de mètres. Le but : retrouver des écoulements et une diversité d'habitats favorables au retour des espèces de macro-invertébrés et de poissons quasi-disparues.

Des **aménagement de passages à gué, des clôtures et des abreuvoirs** sont venus compléter la restauration du milieu aquatique afin de garantir que les usages agricoles tournés essentiellement vers l'élevage, préservent le bon état des parcelles traversées par les cours d'eau restaurés.

Des **zones tampons** complémentaires pourraient être implantées afin d'atténuer les à-coups hydrauliques et les aléas liés à des pollutions accidentelles.



Le ruisseau du Bois Girard, après travaux, à Moncutant-sur-Sèvre (79)

Chiffre clé

1 km
de cours d'eau
restauré

Bon à savoir

Avant tous travaux, un traitement préalable conservatoire de la végétation est engagé permettant ainsi leur réalisation, l'accès aux parcelles.

Trézon T1 (49)

Travaux de morphologie du lit mineur sur le sous-bassin versant T1 du Trézon, afin de restaurer le cours d'eau et son affluent, en amont de l'étang de Péronne, à Chanteloup-les-Bois.

Ce projet portait initialement sur 2 250 mètres linéaires (ml) de cours d'eau à restaurer : 850 ml en milieu agricole et 1 400 ml en milieu forestier. La première phase de concertations avec les exploitants agricoles et forestiers a eu lieu en décembre 2022. Une seconde phase s'est tenue en 2023, et a vu l'enveloppe initiale de l'aménagement réduite à 1500 mètres linéaires, suite au refus de plusieurs exploitants/propriétaires.

Les travaux préparatoires sur la ripisylve se sont tenus en février 2023 pour la partie agricole et en août 2023 pour la partie forestière.

Un bureau d'étude a réalisé les différents levés topographiques, les coupes et plans techniques entre février et juin 2023. Engagés début juillet, les travaux se sont achevés mi-septembre, après une période d'interruption liée aux congés estivaux de l'entreprise.

Chiffre clé

1,5 km
de cours d'eau
restaurés

Le Blanc (85)

Formation de techniciens de rivières venus d'autres bassins versants, suite aux travaux morphologiques du lit mineur, affluent du Blanc, sur le secteur Haute-Foye / Concise (communes de Chambretaud et des Herbiers - 85).

Le programme d'actions 2021-2026 de l'EPTB de la Sèvre Nantaise sur les milieux aquatiques se concentre largement sur la restauration des cours d'eau en tête de bassin versant. D'autres syndicats de bassins versants proches ont retenu la même stratégie.

Du fait de leurs spécificités, ces cours d'eau nécessitent l'emploi de techniques particulières. Afin de renforcer leurs connaissances et partager les différents retours d'expérience, deux journées de formation (l'une en partenariat avec le SYLOA, l'autre en partenariat avec le Conseil Départemental de Vendée) ont été organisées les 5 et 6 avril 2023.

Un temps en salle puis une analyse des travaux de restauration réalisés en 2022 sur le bassin versant du Blanc ont permis des échanges nourris, éclairés par les interventions de Michaël LE BIHAN de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), expert en conception d'aménagement de cours d'eau de tête de bassin versant.



Cours d'eau affluent du Blanc en tête de bassin versant
(Les Herbiers - 85)

Chiffre clé

60
techniciens
de rivières
formés

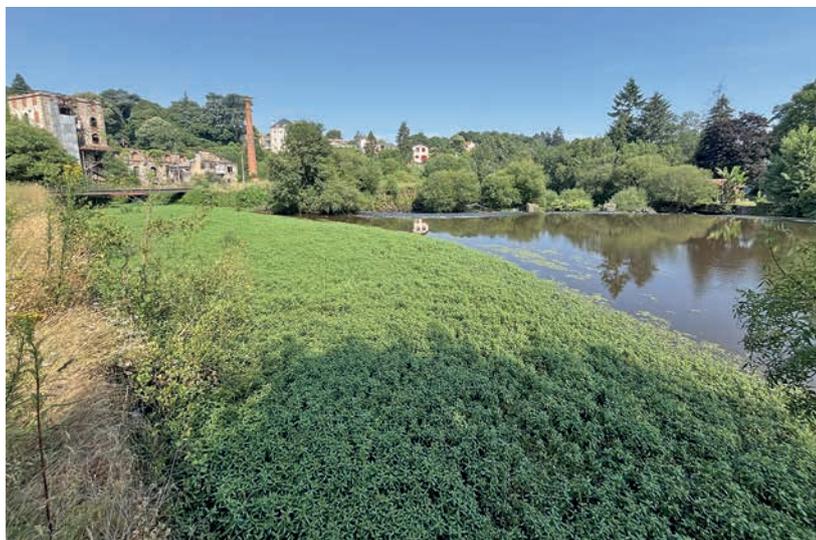


Intervention de Michaël Le Bihan de l'OFB

Espèces végétales Exotiques Envahissantes (EEE) : une nouvelle stratégie de gestion

L'EPTB de la Sèvre Nantaise conduit chaque année des actions visant à :

- observer la présence ou l'apparition d'espèces végétales envahissantes
- éliminer les stations nouvellement installées
- maîtriser le développement ou la propagation de foyers de présence importants.



Herbier de jussie à Hucheloup (Cugand, 85)

Parmi les principales espèces concernées, peuvent être citées la Jussie, la Renouée du Japon, la Crassule de Helms ou la Léopardelle penchée. L'EPTB a décidé de se doter d'une stratégie de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes (EEE).

Cette stratégie s'intéresse aux espèces aquatiques, amphibies ou de berges, présentes sur les cours d'eau, les plans d'eau et les zones humides du bassin versant de la Sèvre Nantaise. Un comité technique, constitué d'acteurs du bassin versant, a ainsi été mis en place en juin 2022 pour construire la stratégie, présentée et validée par le Comité syndical de l'EPTB en juillet 2023.

Elle s'organise autour de trois axes, déclinés en une vingtaine de fiches-actions :

Axe 1 ➤ **Connaissances - Suivi - Évaluation - Sensibilisation - Formation - Communication**

Axe 2 ➤ **Prévention**

Axe 3 ➤ **Gestion**

▶ Pour en savoir + : www.sevre-nantaise.com/dossier/especes-vegetales-exotiques-envahissantes-que-fait-leptb-de

Qu'est-ce-que la jussie ?

Originaires d'Amérique du Sud, la jussie fait partie des plantes importées volontairement pour sa caractéristique ornementale (plans d'eau ornementaux, aquariums...).

Relativement peu exigeante en termes de nutriments et de substrats, elle a la capacité de coloniser des cours d'eau, plans d'eau et marais très rapidement.

Quels impacts ?

La présence de jussie en grande quantité a de nombreux impacts sur les milieux mais également sur les activités économiques en fonction des différents usages des acteurs sur le bassin versant.



En 2023, l'EPTB Sèvre Nantaise a également poursuivi d'autres actions liées aux EEE :

- Traitement des principaux foyers de jussies présents sur les cours d'eau du bassin versant.
- Organisation en partenariat avec la FREDON des Deux-Sèvres d'une journée de sensibilisation à la Jussie, suivie de prospections de terrain, auprès de bénévoles du réseau de lutte contre les RAE (rongeurs aquatiques envahissants).
- Installation en juillet 2023 d'un groupe de travail sur la problématique de la Jussie sur le secteur de Cugand (85) / Gétigné (44).

Fin 2023, l'EPTB a rejoint le réseau des acteurs EEE des Pays de la Loire, animé par le Conservatoire régional des espaces naturels et a approuvé la charte dont s'est doté le réseau.



Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Pédagogie et ressources

Programme pédagogique Eau

Le programme pédagogique eau a été reconduit sur l'année scolaire 2022/23, puis 2023/24 et a pu bénéficier à 13 écoles et collèges et environ 41 classes. Des sorties ont été organisées avec la Fédération de pêche de Loire-Atlantique, le CPIE Loire-Anjou, le CPIE Logne et Grand-Lieu, la Fédération de pêche de Vendée pour des enfants du CP à la 5^e.

Les partenaires du programme pédagogique ont été réunis pour faire le bilan de plus de 10 ans de mise en oeuvre. Il est apparu que malgré des résultats honorables, certaines évolutions dans le fonctionnement du programme sont



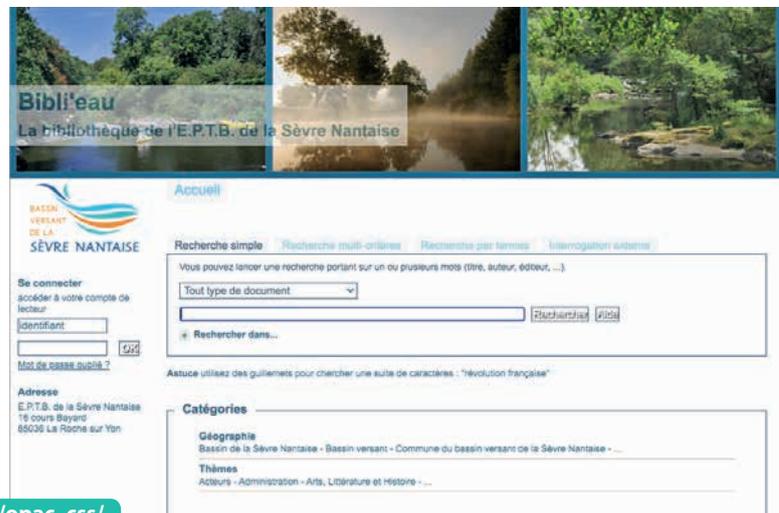
Le service de prêt de livres a été complété par de nouvelles publications.

nécessaires afin de s'adapter aux changements dans les pratiques des enseignants, dans un contexte dominé par le numérique et l'offre pléthorique d'informations. Soutenu par les inspections académiques, le caractère territorial du programme, c'est-à-dire l'inscription des thématiques dans les problématiques locales, reste son atout majeur. Des sujets nouveaux pourront être ajoutés, en résonance aux actualités et aux préoccupations des élèves et des enseignants. Le programme devra également s'ouvrir au cycle 1 de façon à favoriser la sensibilisation à la nature auprès des jeunes enfants et pourra accueillir de nouveaux partenaires pour développer l'offre d'activités auprès des enseignants. Ces chantiers, assez importants, ont été lancés à la fin de l'année 2023.

+ d'infos sur : <https://pedagogie.sevre-nantaise.com/>

Bibliothèque

Le fond bibliographique de l'EPTB est enrichi chaque année par les publications de l'EPTB et de ses partenaires. Des achats supplémentaires permettent de compléter les ouvrages conservés. Ceux-ci sont mis à disposition des lecteurs en consultation sur place. Les agents et élus peuvent les emprunter si besoin ou proposer un achat d'ouvrages correspondant à leurs besoins.



+ d'infos sur : https://biblio.sevre-nantaise.com/opac_css/

Valorisation du patrimoine bâti

Le travail de collecte d'informations sur les moulins des affluents de la Sèvre Nantaise, dont l'objectif est de prolonger le travail réalisé sur la Sèvre Nantaise, est à poursuivre. La recherche des sites et les photos sur le terrain alimentent en continu la base de données sur les moulins du bassin versant. Les demandes de documentation ou d'information de la part des riverains, propriétaires, journalistes, étudiants sont régulières (articles magazines locaux, recherches étudiants, questions de droit propriétaires...).

GR de Pays Sèvre et Maine

Rando-fiches

Les rando-fiches sont gratuites et accessibles librement en téléchargement sur le site internet <https://100secrets.sevre-nantaise.com/>. Le CDRP85 a enregistré les itinéraires de randonnée dans l'application Ma Rando de la FFRP. Les sentiers du bassin versant de la Sèvre Nantaise représentent 5400 téléchargements en 2023. Des changements sont prévus sur les rando-fiches pour procéder à leur mise à jour. Les adresses des hébergements ne seront plus mentionnées. A la place figureront des informations sur le parcours Life et les services liés à la randonnée mis en place par l'Office de tourisme de Pouzauges.

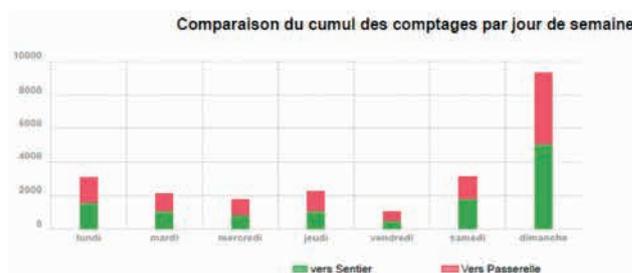


Eco-compteurs

Les éco-compteurs ont été déplacés. Un éco-compteur fixe a été placé à Boussay, au lieu-dit la Ténévrie. Celui-ci doit obligatoirement rester sur le vignoble nantais. Des problèmes de berge à proximité du site nécessitent le suivi de la fréquentation dans l'objectif de mieux évaluer l'impact de la circulation sur la dégradation des berges.

En 2023, le compteur de Saint-Michel sur la boucle des Fiefs et la boucle des Puits a montré une fréquentation moyenne quotidienne d'une dizaine de passages en hiver et des passages plus nombreux, entre 15 et 30 passages/jour, entre avril et octobre. Les week-ends ne se distinguent pas des autres jours de la semaine en terme de fréquentation. Malheureusement, la présence des vaches dans les champs continue de fausser les relevés de données. Le compteur a été déplacé fin décembre sur un autre site de la boucle des Puits.

Le compteur installé au Blanc a montré une fréquentation constante en 2023, dans la lignée de 2022 (compteur installé entre le 01/06/23 et le 05/06/23) : environ 140 passages/jour ; 22000 pendant les 6 premiers mois ; une relative constance entre hiver et été ; un sentier aussi fréquenté le matin (9h-12h) que l'après-midi (15h-18h) ; des promeneurs plus nombreux le week-end, notamment le dimanche.



Le compteur a été déplacé en septembre à l'entrée du barrage du Longeron, à proximité d'une station Des Ronds dans l'Eau. Il est situé sur la boucle du bocage, et sur le sentier de randonnée des Deux rives qui relie St-Aubin au Longeron. Loin des habitations, mais à proximité d'un parking, il est moins fréquenté que celui du Blanc.



Chiffres clés



Entretien, balisage, signalétique

Les 100 Secrets

Le site internet «les 100 Secrets de la Sèvre nantaise» est régulièrement actualisé et complété. Il permet aux promeneurs et randonneurs de choisir leur parcours en fonction de leurs intérêts et de suivre le cheminement directement sur leur portable. Quelques articles ou éléments d'information sur les rivières ou les attraits touristiques du territoire, enrichissent la balade et soulignent l'importance des problématiques liées à l'eau.

Les statistiques de fréquentation du site les 100 Secrets montrent un intérêt non négligeable de la part des publics. On compte plus de 33 000 visites en 2023. La fréquentation augmente pendant les mois d'été et est plus importante les dimanches. Il s'agit donc bien de visiteurs cherchant des informations sur les sentiers de randonnées.

 <https://100secrets.sevre-nantaise.com/>



Valorisation du Moulin de Nid d'Oie

Restauration du moulin de Nid d'Oie

En 2023, l'EPTB a renouvelé le chantier participatif pour la restauration de la roue et du vieux moulin, afin d'impliquer les populations locales dans la réappropriation et le partage du patrimoine et de la rivière. Ce travail de restauration précède un éventuel projet d'ouverture du moulin comme lieu d'information et de ressources sur l'ensemble des problématiques liées à l'eau sur le bassin versant de la Sèvre nantaise.

Les objectifs sont multiples :

- sauvegarder un site,
- participer à un projet collectif d'éducation citoyenne,
- partager et faire connaître le patrimoine lié aux rivières,
- nouer des liens avec de nouveaux partenaires,
- assurer une visibilité, un rayonnement et une communication de l'EPTB et de ses missions autour de la rivière,
- montrer qu'il est possible de préserver la bonne santé des rivières tout en restaurant le patrimoine architectural.

Journées du Patrimoine

L'EPTB ouvre ses portes au grand public chaque année à l'occasion des Journées du Patrimoine, en septembre, conformément aux engagements pris lors de son emménagement dans le moulin de Nid d'Oie en 2015. En 2023, pour l'occasion, une nouvelle exposition a été proposée aux visiteurs. Matthieu Gastinois, photographe naturaliste amateur, a accepté d'autoriser la reproduction de quelques unes de ses photos. Il s'agit d'images sensibles et poétiques, mettant en valeur la richesse de la biodiversité sur le bassin versant.



Toujours en partenariat avec l'association Animaje, le chantier 2023, plus court que les précédents, met fin à la première partie de la restauration du moulin de Nid d'Oie entamée en 2021.

Il a permis l'achèvement de la restauration du plancher ainsi que des garde-corps et de la fenêtre en plein cintre du vieux moulin avec les traitements de finition sur le bois. Une passerelle a été construite à l'amont de la roue pour faciliter l'accès de l'autre côté du canal usinier. Celle-ci, faite d'épaisses planches d'un chêne ancien récupérées à Mouzillon, paraît avoir été fabriquée à l'époque où le moulin était encore en pleine activité et s'intègre parfaitement dans son environnement. Les sous-sols de la minoterie ont été nettoyés et les abords du moulin ont été dégagés des matériaux de travaux dans le but de valoriser les vestiges auprès des visiteurs des Journées du Patrimoine, toujours nombreux à s'intéresser à l'histoire du patrimoine de leur territoire.

Les expositions de l'EPTB sont proposées gratuitement au prêt aux communes afin de communiquer auprès de la population :

- exposition inondation
- exposition sur la gestion de l'eau
- exposition de photos du bassin versant
- exposition des photographies naturalistes de Matthieu Gastinois.

Les Journées du patrimoine ont permis d'inaugurer les travaux faits par les jeunes pendant l'été. La présentation de la rivière a, comme chaque année, donné lieu à de nombreuses discussions. L'actualité de l'été et les caractéristiques du site de Nid d'Oie permettent d'aborder des thèmes variés, cyanobactéries, continuité écologique, taux d'étagement, inondations...

Les visiteurs sont majoritairement des Clissonnais ou des habitants du vignoble. Ils sont en moyenne 150 à venir visiter le moulin sur l'ensemble du week-end. Le dimanche après-midi est particulièrement fréquenté. Les familles des jeunes ayant participé au chantier visent le samedi après-midi. Elles représentent environ une cinquantaine de personnes.

Valorisation du patrimoine naturel et immatériel

Projet Life Revers'eau Des ronds dans l'eau

La Région Pays de la Loire coordonne un projet nommé Life REVERS'EAU, initié et subventionné par l'Europe, visant à accélérer et amplifier la mise en oeuvre du SDAGE Loire Bretagne pour la reconquête du bon état écologique des masses d'eau (<https://lifereverseau-paysdelaloire.fr/>). L'EPTB a participé au projet Life en proposant un dispositif de sensibilisation et d'information du grand public en s'appuyant sur l'aménagement de stations d'interprétation sur le GR de Pays Sèvre et Maine, largement fréquenté par les randonneurs et promeneurs.

Les stations du parcours « Des ronds dans l'eau » sont un support d'observation et de sensibilisation sur l'eau et les rivières. Dans un contexte où le besoin d'information est de plus en plus pressant pour assurer la préservation des ressources naturelles, l'inauguration des stations a permis de mettre en lumière les enjeux et défis relevés par l'EPTB. Elle a rassemblé des participants de tout le bassin versant, acteurs du projet, élus et citoyens engagés pour la reconquête du bon état des eaux. En parallèle, le site internet, les activités participatives et le livret du parcours ont été finalisés.





Organisation et mise en œuvre

Le tableau de bord du SAGE

L'EPTB Sèvre Nantaise assure un rôle d'observatoire de bassin versant avec pour missions la collecte de l'ensemble des données disponibles en lien avec les enjeux eau (qualité, quantité, usages), l'homogénéisation de ces données, leur analyse et leur valorisation (constitutions et publications d'indicateurs).

Ces indicateurs sont accessibles publiquement à l'adresse :

<https://observatoire.sevre-Nantaise.com>

Le site présente en particulier les derniers indicateurs de qualité de l'eau (physico-chimie, indicateurs biologiques) et de quantité (débits, suivis des étiages).

Une partie de ces indicateurs fait l'objet de pages internet explicatives en particulier sur l'évolution de la qualité de l'eau. Ces pages rappellent, pour chaque grande famille de polluants, les objectifs de qualité fixés par la CLE, l'évaluation actuelle de ces objectifs et l'évolution de la qualité de l'eau depuis 20 ans.

Ces pages sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.sevre-Nantaise.com/observatoire/theme/qualite-de-l-eau>

Ces données sont également exploitées régulièrement par l'EPTB afin d'alimenter les études de mises en œuvre du SAGE (définition de stratégie d'action, études locales ou thématiques) comme ce fut le cas en 2019 afin d'identifier les territoires prioritaires de la programmation 2021-2026.

L'objectif de la communication du SAGE est d'informer et de sensibiliser la population et les acteurs du territoire à la richesse et à la fragilité du bassin versant. Les actions exemplaires menées à l'échelle du bassin versant sont valorisées.

Communication numérique

➤ **Le site internet : www.sevre-nantaise.com** présente le territoire et les actions menées pour améliorer la qualité de l'eau, préserver les rivières et leur biodiversité.

Chiffres clés

40 737
visiteurs
uniques
(+0,5%)

40
actualités
et dossiers

30%
cliquent sur
au moins un lien (+3%)

1'33"
par visite
en moyenne
(-8%)

Top 5 des articles les plus lus :

1. Les sentiers de randonnée (4375 vues)
2. Les études HMUC qu'est-ce que c'est ? (1823 vues)
3. Observatoire : la qualité de l'eau en phosphore (1714 vues)
4. Observatoire : la qualité de l'eau en matières organiques (1687 vues)
5. La prévision des crues sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise (942 vues)

➤ **La newsletter de l'EPTB a été envoyée 4 fois en 2023.** L'objectif est de mettre en avant certains articles déjà présents sur le site Internet

Chiffres clés

25%
ouvrent
la newsletter
(+ 0,2 %)

1879
destinataires

➤ **Réseau social : YouTube**



Vidéo «aménageons le territoire pour retrouver une bonne qualité d'eau»

Chiffres clés

411
vues

2,13 min
La durée moyenne
d'une vue

Communication papier

› Une nouvelle carte des sentiers de randonnée est sortie !

Par cette carte disponible gratuitement, l'EPTB de la Sèvre Nantaise souhaite sensibiliser le grand public sur les enjeux liés à l'eau via les sentiers de randonnée.

› Les articles et dossiers de presse permettent au grand public de mieux comprendre les enjeux de la qualité de l'eau.

Chiffres clés

Chiffre clé

2000
exemplaires adressés
aux communes
du bassin versant
et aux offices
de tourisme



48
retours presse
(papier, digitale,
TV, radio et
réseaux sociaux)

11
articles et dossiers de
presse réalisés

Événements

› Journée mondiale de l'eau en mars

À l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, l'Établissement Public de la Sèvre Nantaise était présent, aux côtés de Vendée Eau, au barrage de la Bultière (85). La visite de l'usine a permis de découvrir les étapes successives : de l'eau brute prélevée jusqu'à l'obtention de l'eau potable distribuée aux habitants. Nous avons accueilli le public sur notre stand, afin de faire découvrir et expliquer nos actions sur cette partie du bassin versant. L'événement était ouvert à tous les publics.



Présentation des travaux réalisés sur le bassin versant de la Maine et présentation de l'EPTB de la Sèvre Nantaise

› Formation des élus en juin

Les élus du Comité Syndical de l'Établissement Public de la Sèvre Nantaise ainsi que les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sèvre Nantaise suivent, depuis 2022, un cycle de formation dédié à l'eau. Lors de ces nouveaux ateliers qui se sont déroulés en juin 2023, l'accent a été mis sur les notions d'Hydrologie, de Milieux et de Climat.



Portés par l'Union régionale des CPIE et la Région Pays de la Loire, et particulièrement par le CPIE Logne & Grand Lieu, dans le cadre de la programmation « Rendez-vous en terrain connu », ces ateliers de formation ont été proposés aux élus de trois bassins versants en partenariat avec :

- le Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu,
- le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay,
- l'Établissement Public du bassin Territorial de la Sèvre Nantaise.

Une cinquantaine d'élus des trois bassins versants y ont assisté.

› Un Trophée de l'eau 2023 pour des travaux de restauration de l'Ouin

En avril 2023, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a distingué l'opération de restauration et de valorisation de l'Ouin et de ses zones humides sur la commune de La Petite Boissière (79), en décernant à l'Établissement Public de la Sèvre Nantaise, maître d'ouvrage, un Trophée de l'eau 2023 dans la catégorie « restaurer les cours d'eau, les zones humides et leur biodiversité » avec une mention spéciale « changement climatique ».

À cette occasion, un film réalisé et financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour valoriser cette intervention a été diffusé.

 Il est disponible au lien suivant : https://youtu.be/JV_q92aBRvA



Visite du site et d'une zone humide réaménagée

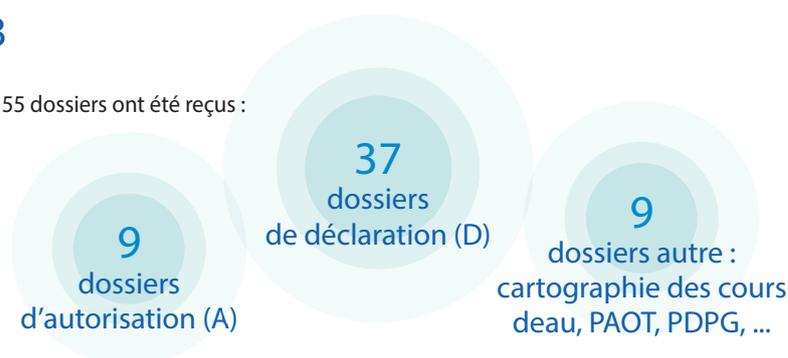


Examen des dossiers soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau

Depuis l'approbation du SAGE, les projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau sont transmis à la CLE pour information ou avis conformément à l'article 6 du Décret du 29 mars 1993.

Bilan 2023

Chiffres clés 55 dossiers ont été reçus :



Ces dossiers concernent :

	Dossiers d'autorisation	Dossiers de déclaration	Urbanisme (SCOT)	Autre
Loire-Atlantique	1	12		
Maine-et-Loire	1	6		1
Deux-Sèvres	3	1		2
Vendée	4	18		6

Méthode pour l'analyse des dossiers loi sur l'eau

Les dossiers loi sur l'eau sont transmis à la CLE pour avis dans le cas des dossiers d'autorisation et pour information dans le cas des dossiers de déclaration. La CLE doit donner un avis sur la compatibilité du dossier avec le SAGE. Dans le cadre de la révision du SAGE, elle a souhaité que des grilles d'analyse des dossiers loi sur l'eau soient élaborées pour l'aider à émettre ses avis.

Les modalités d'étude et de détermination des avis de la CLE se font dans un délai de 45 jours à compter de la réception des dossiers loi sur l'eau.

À Clisson, le

Signé par : Jean-Paul BREGEON
Date : 22/10/2024
Qualité : Président SM EPTB Sèvre Nantaise



Le Président,
Jean-Paul BREGEON

Jean-Paul BREGEON

Président de la CLE
du SAGE de la Sèvre Nantaise

**Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Sèvre Nantaise
Réunion du mardi 15 octobre 2024**

Avis sur le rapport d'activité de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise 2023 :

Nombre de membres de la CLE en exercice : 60

Nombre de présents : 23

Nombre d'excusés : 17

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages exprimés : 34

Abstention : 0

Avis favorable : 34

Avis défavorable : 0



Ruisseau du Blanc à Chambretaud (85)

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU BASSIN DE LA SÈVRE NANTAISE
Moulin de Nid d'Oie - 10 bis route de Nid d'Oie
44194 CLISSON Cedex